



# DRIAAF

Direction régionale et interdépartementale  
de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France

## écophyto2018

EN ÎLE-DE-FRANCE

Projet présenté à l'occasion de l'installation  
du premier comité régional Île-de-France  
d'orientation et de suivi du plan Ecophyto 2018

Diagnostic et  
plan régional d'action 2010





# Préambule

---

Au cours de la deuxième moitié du XX<sup>ème</sup> siècle, l'agriculture française a relevé avec succès le défi de la sécurité alimentaire, aussi bien en quantité, qu'en qualité. L'intensification de conduites culturales intégrant un usage croissant des produits phytosanitaires<sup>1</sup> a largement contribué à l'accroissement de la productivité. Les produits phytopharmaceutiques ont en effet permis de sécuriser les productions en limitant la compétition des mauvaises herbes et en luttant contre les ravageurs et les parasites des cultures.

Aujourd'hui, même si les produits les plus dangereux ont été interdits, l'impact des pesticides sur les milieux, sur la biodiversité et sur la santé humaine apparaît à juste titre au cœur des préoccupations sociétales, puisque des résidus sont trouvés dans les eaux, l'air, les sols et les aliments.

Face à cette situation, les instances ministérielles et communautaires se sont mobilisées, adoptant des mesures visant à limiter l'impact des pesticides. Le sixième programme communautaire d'action pour l'environnement (2002-2012) vise notamment « la réduction sensible des risques et de l'utilisation des pesticides dans une mesure compatible avec la protection nécessaire des cultures ». Cette stratégie est soutenue par les objectifs de « bon état » des masses d'eau définis dans la directive cadre sur l'eau, et ceux des plans nationaux santé-environnement (PNSE) et nutrition-santé (PNNS). Elle a ainsi été déclinée à travers le plan interministériel de réduction des risques liés aux pesticides en 2006.

La question plus générale de l'utilisation des produits phytosanitaires, dans la dynamique globale de développement d'une agriculture durable et productive, a été soulevée à plusieurs reprises lors du Grenelle de l'environnement en 2007. A l'issue de ces travaux, le Président de la République a confié au Ministre de l'agriculture et de la pêche la responsabilité de l'élaboration d'un plan d'actions visant à réduire de 50% l'usage des pesticides dans un délai de dix ans.

Il apparaît en effet que les risques sanitaires et environnementaux associés aux produits phytopharmaceutiques ne pourront être maîtrisés que si la dépendance de l'agriculture française à ces produits est réduite, comme l'affirmait l'expertise scientifique collective publiée par l'INRA et le Cemagref en décembre 2005. Ces travaux ont par ailleurs révélé l'existence de marges de progrès importantes et la possibilité de construire de nouveaux systèmes de production minimisant le recours aux pesticides, tout en préservant le revenu des agriculteurs.

L'étude Ecophyto R&D<sup>2</sup>, inscrite dans le prolongement de l'expertise de 2005, a récemment étudié la possibilité technique de réduire le recours aux pesticides, notamment en grandes cultures, estimant notamment les impacts en terme de rendements et de marges brutes qui en découleraient. L'objectif de réduction de 50% apparaît comme ambitieux. Il impose l'abandon des pratiques les plus intensives, l'évolution vers des itinéraires techniques de protection et de production intégrées, et un essor important de l'agriculture biologique. Il nécessite non seulement un changement profond de pratiques des agriculteurs, appuyé par le développement du conseil et de réseaux, mais aussi d'importantes modifications dans l'organisation des filières et des marchés.

Le plan d'actions « Ecophyto 2018 » a été élaboré sur la base des recommandations d'un groupe d'experts, rassemblant les acteurs des filières agricoles, les producteurs et les distributeurs des produits phytopharmaceutiques, les organisations non gouvernementales, des scientifiques et les administrations concernées (Rapport du Président du comité opérationnel Ecophyto 2018, G. Paillot, 2008). Il vise un changement global des pratiques en matière de protection des végétaux, ce qui implique un fort engagement des professionnels concernés.

---

<sup>1</sup> Les termes « produits phytosanitaires », « produits phytopharmaceutiques » et « pesticides » sont ici employés comme des termes équivalents. Ils correspondent aux produits visés à l'article L.253-1 du code rural.

<sup>2</sup> Etude menée par l'INRA à la demande du Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, et du Ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche.

Le plan Ecophyto 2018 est décliné en 8 axes identifiés comme autant de domaines qui permettront une réduction notable de l'emploi des produits phytopharmaceutiques :

- **Axe 1** : évaluation des progrès en matière de diminution de l'usage des pesticides,
- **Axe 2** : recensement et généralisation des systèmes agricoles et des moyens connus permettant de réduire l'utilisation des pesticides en mobilisant l'ensemble des partenaires de la recherche, du développement et du transfert,
- **Axe 3** : innovation dans la conception et la mise au point des itinéraires techniques et des systèmes de cultures économes en pesticides,
- **Axe 4** : formation à la réduction et à la sécurisation de l'utilisation des pesticides,
- **Axe 5** : renforcement des réseaux de surveillance sur les bio-agresseurs et sur les effets non intentionnels de l'utilisation des pesticides,
- **Axe 6** : prise en compte des spécificités des DOM,
- **Axe 7** : réduction et sécurisation de l'usage des produits phytopharmaceutiques en zone non agricole,
- **Axe 8** : organisation du suivi national du plan et de sa déclinaison territoriale, et communication sur la réduction de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques.

Pour ce dernier axe, les Préfets de région ont la responsabilité de la déclinaison régionale du plan Ecophyto 2018, de la mise en œuvre des actions et de leur suivi. Ils s'appuient sur un comité décisionnel, **le comité régional d'orientation et de suivi (CROS)** regroupant les principaux acteurs concernés par les produits phytosanitaires : représentants de la profession agricole, collectivités, administrations, associations de défense des consommateurs et de l'environnement...

En Île-de-France, les caractéristiques qui structureront les actions à mettre en œuvre sont les suivantes :

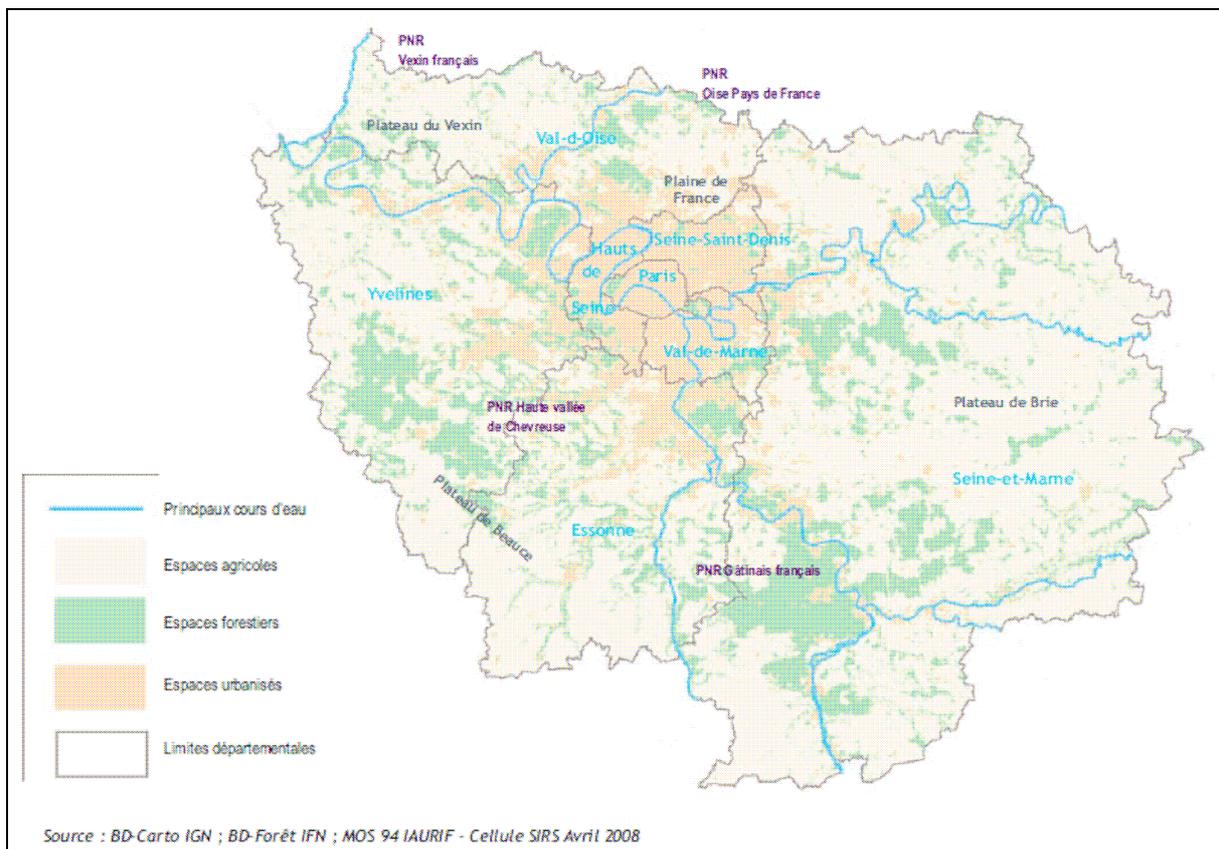
- une part importante des zones urbanisées non agricoles, fortement consommatrices de produits phytosanitaires, notamment des herbicides,
- la prépondérance, dans les zones agricoles, de grandes cultures céréalières conduites sur le mode intensif, consommatrices de produits phytosanitaires.

Cet aspect est détaillé dans le diagnostic régional et permet d'expliquer le niveau de contamination des eaux constaté en Île-de-France. Il conduit à discerner les actions les plus pertinentes à mettre en œuvre et les acteurs du territoire qui devront être mobilisés pour réduire le recours aux produits phytosanitaires et la contamination de l'environnement.

# Sommaire

---

<b>PREAMBULE</b> .....	<b>3</b>
<b>SOMMAIRE</b> .....	<b>5</b>
<b>DIAGNOSTIC REGIONAL</b> .....	<b>7</b>
<b>Les caractéristiques de l'Île-de-France</b> .....	<b>7</b>
Une région très urbanisée .....	7
... pourtant majoritairement agricole .....	7
De grandes exploitations spécialisées dans les grandes cultures.....	7
<b>L'impact des produits phytosanitaires sur l'environnement</b> .....	<b>8</b>
Une contamination importante des eaux .....	8
Des pesticides détectés dans l'air .....	11
<b>L'usage des produits phytosanitaires</b> .....	<b>11</b>
Une grande majorité des surfaces concernée par l'épandage de pesticides .....	11
Une utilisation des produits phytosanitaires en ZNA mal connue.....	12
Une pression phytosanitaire globale importante sur blé et colza .....	12
Vers le développement de la protection intégrée en production de fruits et légumes .....	13
Un faible nombre d'agriculteurs bio, mais un développement important .....	14
<b>LES POLITIQUES REGIONALES ACTUELLES</b> .....	<b>15</b>
<b>Le groupe régional <i>Phyt'eaux propres</i></b> .....	<b>15</b>
<b>Le SDAGE et l'agence de l'eau</b> .....	<b>15</b>
<b>Les politiques agricoles en faveur du développement durable</b> .....	<b>16</b>
Le plan régional pour le développement de l'agriculture biologique.....	16
Les mesures agro-environnementales territorialisées (MAEt).....	16
Le plan végétal pour l'environnement (PVE) .....	17
<b>Le développement des cultures à « bas intrants »</b> .....	<b>17</b>
<b>Le projet régional de l'enseignement agricole</b> .....	<b>17</b>
<b>LE PLAN D' ACTIONS REGIONAL</b> .....	<b>19</b>
<b>Réduction de l'usage des pesticides en agriculture</b> .....	<b>21</b>
<b>Réduction de l'usage des pesticides en zones non agricoles</b> .....	<b>36</b>
<b>Qualification des acteurs concernés par les produits phytopharmaceutiques</b> .....	<b>42</b>
<b>Suivi de l'état phytosanitaire des cultures</b> .....	<b>45</b>
<b>Suivi de l'évolution de l'usage des pesticides</b> .....	<b>48</b>
<b>Organisation de la gouvernance et de la communication</b> .....	<b>51</b>



# Diagnostic régional

## Les caractéristiques de l'Île-de-France

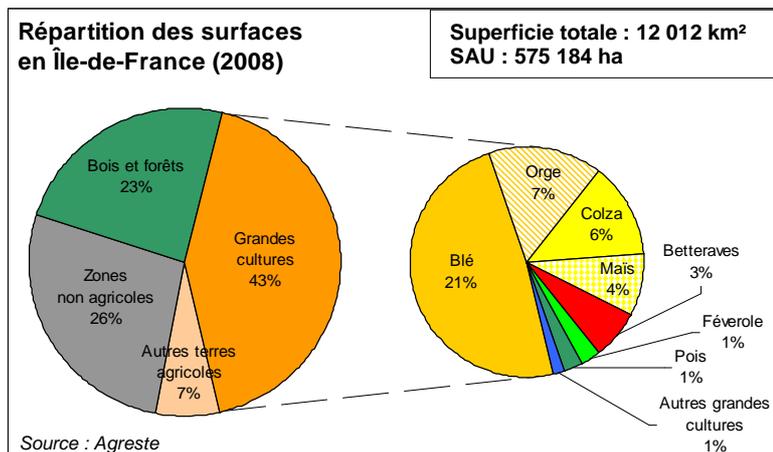
### Une région très urbanisée

Avec 11,7 millions de franciliens et une densité moyenne de 978 habitants au km<sup>2</sup>, l'Île-de-France concentre plus de 18 % de la population française sur 2 % du territoire métropolitain. Elle est la région la plus urbanisée de France : l'agglomération parisienne s'étend sur plus de 40 km du nord au sud et d'est en ouest.

Du fait de l'importance de la population francilienne, les infrastructures de transport (autoroutes, routes nationales et départementales, voiries communales, voies ferrées et zones aéroportuaires) sont particulièrement développées. Il en est de même des parcs et jardins des collectivités, des surfaces vertes des particuliers (jardins familiaux) et des aires de loisirs (stades, golfs, hippodromes...). Ainsi, en Île-de-France, ces « zones non agricoles » (ZNA) occupent une place nettement plus importante que dans les autres régions françaises.

### ... pourtant majoritairement agricole

Grande région urbaine, où la pression foncière sur les espaces agricoles est importante, l'Île-de-France reste néanmoins vouée pour près des trois quarts de son territoire aux activités agricoles et forestières (occupant respectivement 48 % et 24 % de sa surface). La surface agricole utile (SAU), de plus de 575 000 ha, est réservée à près de 90 % aux grandes cultures. Les céréales représentent 65 % de cette SAU, le colza 12 % et les betteraves industrielles 6 %.



Rendements (qtx/ha)	2006	2007	2008
source : Agreste			
Blé tendre	74	77	82
Orge d'hiver	70	69	79
Orge de printemps	58	59	73
Maïs grain	90	104	95
Total céréales	73	76	82
Colza	30	32	36
Pois protéagineux	43	47	49
Féveroles	40	59	53
Betteraves indust.	725	850	850
Pommes de terre	428	479	446

Situés au cœur du bassin parisien, les plaines (plaine de France) et plateaux (Vexin, Brie et Beauce) qui composent la région sont recouverts de limons profonds à l'origine de la très bonne valeur agronomique des terres franciliennes. Les rendements des principales cultures de la région sont parmi les plus élevés de France. En 2008, la moyenne des rendements de céréales était de 82 quintaux par hectare dans la région Île-de-France et de 73 quintaux en France métropolitaine.

L'horticulture (maraîchage, arboriculture, floriculture et pépinières) résiste difficilement à la pression urbaine et recule régulièrement depuis plusieurs dizaines d'années. La proximité d'un grand marché de consommateurs offre toutefois des débouchés qui permettent le maintien d'un certain nombre d'exploitations de ce secteur. Il en est de même pour les productions animales : leur poids économique est faible. L'élevage ne représente que 1% du cheptel national, réparti en grande couronne.

### De grandes exploitations spécialisées dans les grandes cultures

En 2007, l'Île-de-France comptait 5 310 exploitations agricoles, un nombre en diminution de 2,9 % par an (moyenne entre 2000 et 2007). 76 % de ces exploitations sont vouées aux grandes cultures et cultivent 94 % de la SAU régionale, alors que seulement 23 % des producteurs professionnels sont spécialisés en grandes cultures au niveau national.

La SAU moyenne des exploitations franciliennes est élevée : 106 hectares, alors que la moyenne nationale est de 76 hectares. Elle résulte toutefois de la juxtaposition de petites unités spécialisées et de grandes exploitations de grandes cultures ou de polyculture-élevage. Ainsi, les structures disposant de moins de 20 ha représentent 23,5 % des exploitations franciliennes et cultivent à peine 1 % des terres agricoles, alors que les entreprises de plus de 100 ha représentent 47,8 % des exploitations et cultivent 83 % de la SAU régionale.

source : Agreste (2007)	Nombres d'exploitations agricoles	Part de la SAU totale (%)	SAU moyenne (ha)	UTA moyenne pour 100 ha
	5 310	100%	105,9	1,74
Moins de 20 ha	1 246	1%	4,6	40,44
De 20 à 100 ha	1 541	16%	59,1	2,82
De 100 à 200 ha	1 743	45%	145,9	1,11
Plus de 200 ha	779	38%	271,4	0,98
Grandes cultures	4 011	94%	132,2	1,11
Maraîchage, horticulture	395	1%	8,0	50,16
Arboriculture fruitière	91	0%	22,8	29,26
Autres	813	5%	33,1	6,25

Les exploitations franciliennes mobilisent une main d'œuvre en moyenne plus faible que dans le reste de la France : 1,74 UTA<sup>3</sup> pour 100 hectares en Île-de-France alors que cette moyenne est de 2,88 en France. Cette différence s'observe notamment pour les exploitations spécialisées en grandes cultures (1,11 UTA pour 100 hectares en Île-de-France et 1,28 en France) et pour les exploitations de plus de 100 hectares (1,05 UTA pour 100 hectares en Île-de-France et 1,45 en France).

#### En résumé, l'Île-de-France est caractérisée par :

- ⇒ la part importante des zones non agricoles (ZNA), le ¼ du territoire ;
- ⇒ une agriculture occupant environ la moitié du territoire ;
- ⇒ la prépondérance des grandes cultures (céréales, colzas et betteraves occupent 83 % de la SAU) ;
- ⇒ la taille importante d'une grande part des exploitations agricoles, près de 50 % des exploitations cultivent plus de 100 hectares.

## L'impact des produits phytosanitaires sur l'environnement

### Une contamination importante des eaux

Dans le cadre du groupe Phyt'eaux propres, la direction régionale de l'environnement (DIREN) a initié en 2002 un réseau de suivi spécifique de la contamination phytosanitaire des eaux superficielles (en 2007 : 103 stations, 6 prélèvements par an et 304 molécules recherchées). Les données ainsi collectées depuis plusieurs années en Île-de-France révèlent des eaux superficielles fortement contaminées par les produits phytosanitaires :

- 10 % des stations suivies présentent des concentrations en pesticides incompatibles avec la production d'eau potable (concentrations cumulées supérieures à 5 µg/L),
- 53 % sont de qualité « médiocre » ou « mauvaise » (selon le SEQ-Eau<sup>4</sup>),
- 43 % ne respectent pas les critères du « bon état chimique » de la directive cadre de l'eau,
- 106 molécules ont été détectées au moins une fois (49 % d'herbicides, 26 % de fongicides, 14 % d'insecticides, 6 % de métabolites et 5 % d'autres pesticides),
- 9 molécules sont retrouvées à une fréquence de quantification supérieure à 15 %, toutes des herbicides (ou leurs métabolites) : AMPA, atrazine-déséthyl (DEA) et atrazine, diuron, glyphosate, diflufenicanil, chlortoluron, isoproturon et aminotriazole<sup>5</sup>.

Les eaux souterraines d'Île-de-France sont, elles aussi, contaminées par les pesticides. En 2007, 68 % des 82 points du réseau du programme de surveillance DCE<sup>6</sup> suivis par l'agence de l'eau Seine-Normandie présentent une contamination de l'eau par les pesticides. La carte ci-contre montre

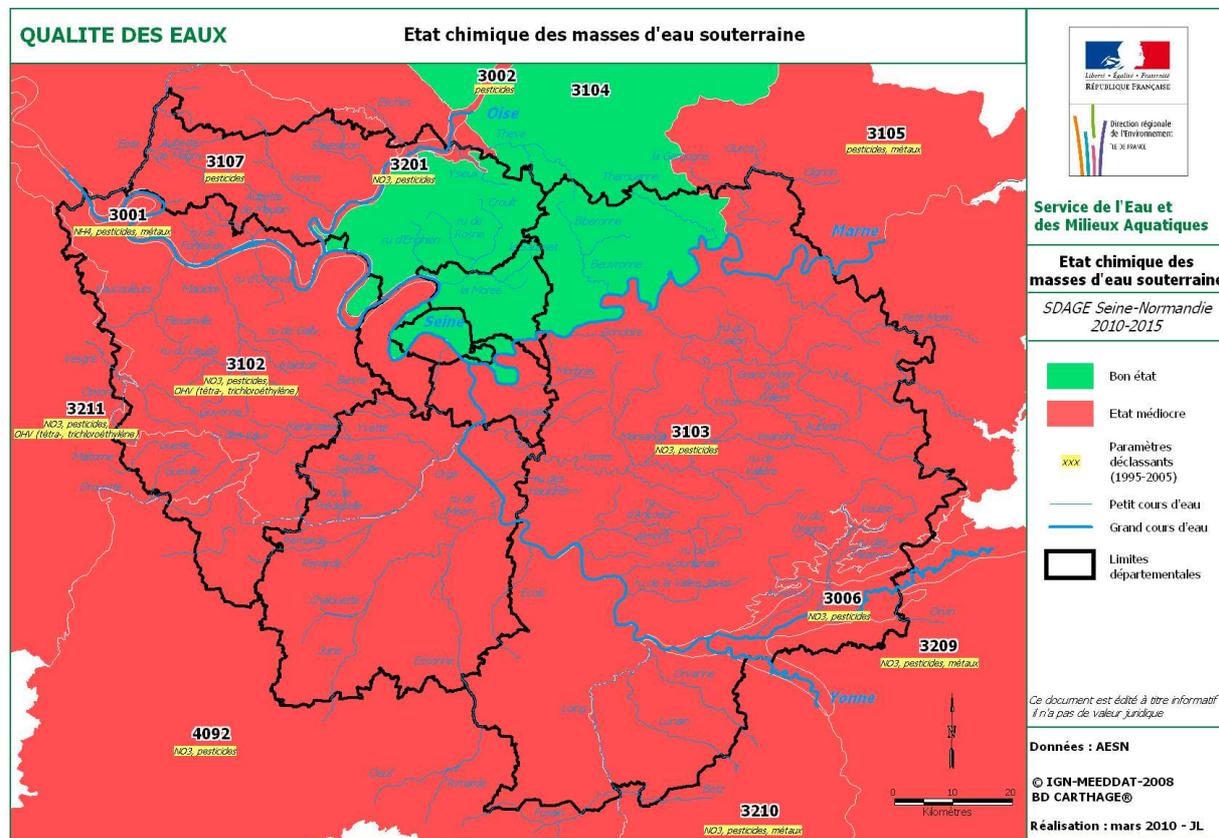
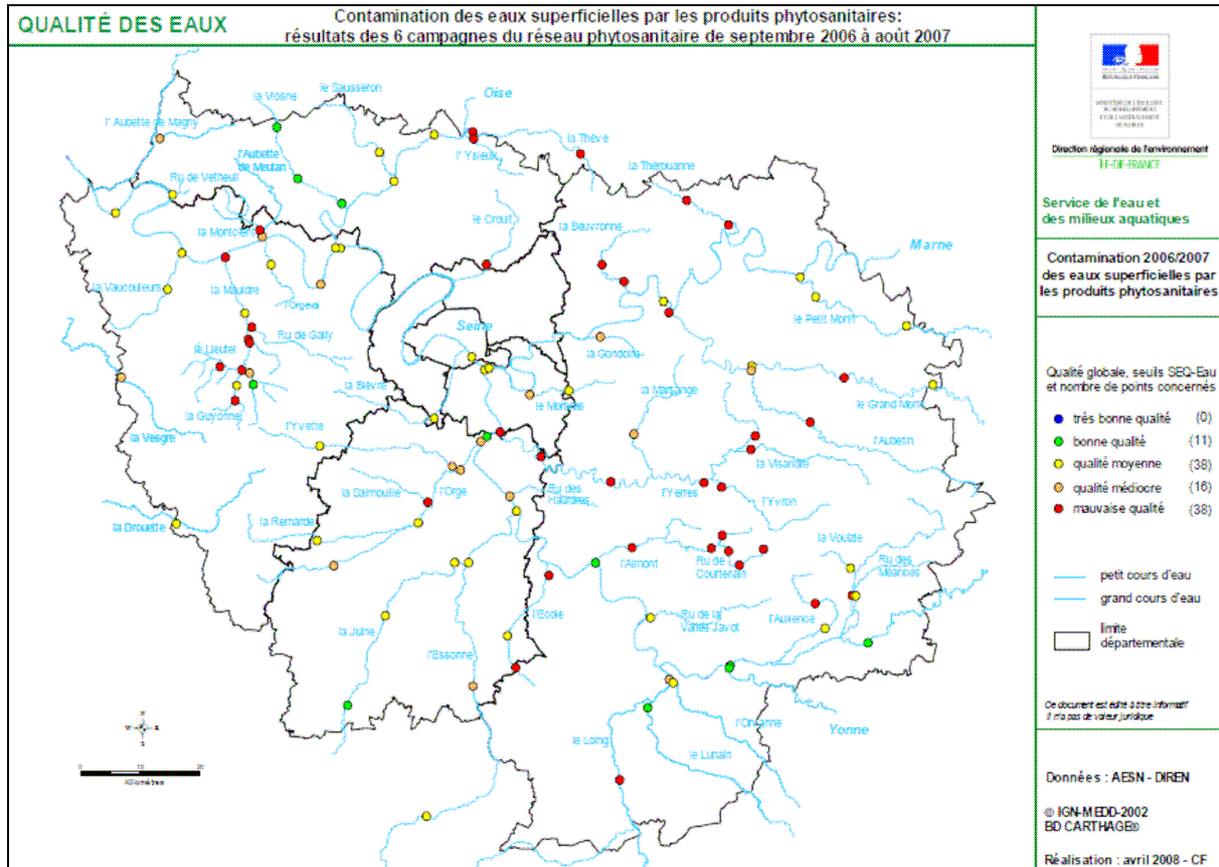
<sup>3</sup> UTA (unité de travail annuel) : quantité de travail annuel d'une personne à temps plein.

<sup>4</sup> Système d'évaluation de la qualité des eaux.

<sup>5</sup> L'atrazine et le diuron sont des molécules interdites d'utilisation. Le glyphosate, le diflufenicanil et l'aminotriazole sont des herbicides utilisés en agriculture et en ZNA. Le chlortoluron et l'isoproturon sont homologués pour désherber le blé et l'orge.

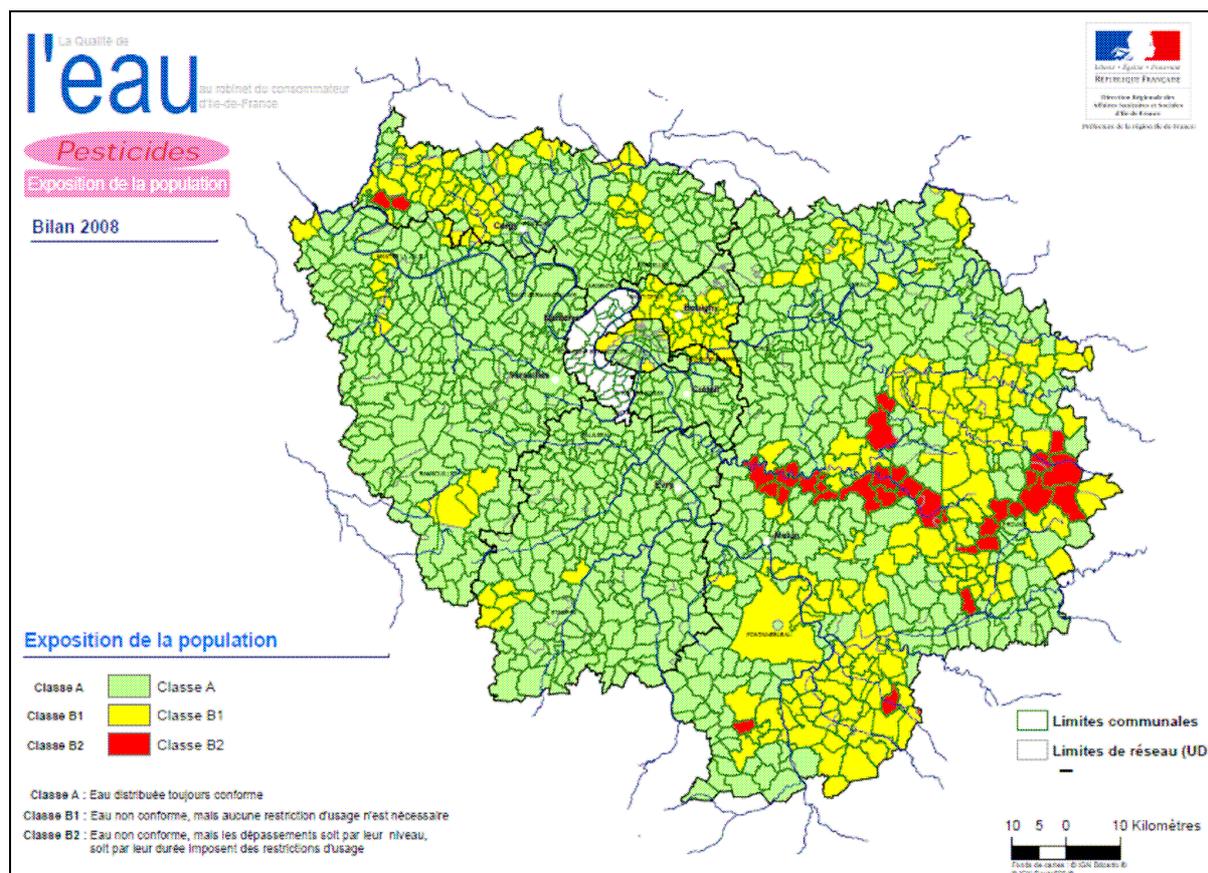
<sup>6</sup> Directive cadre sur l'eau

l'état chimique des masses d'eau souterraine d'après un suivi sur 10 ans, de 1995 à 2005, réalisé par l'agence de l'eau Seine-Normandie pour le SDAGE sur différentes substances. Les déclassements des masses d'eaux souterraines sont essentiellement liés aux nitrates et aux pesticides.



Les prélèvements d'eaux brutes (eaux utilisées pour produire de l'eau potable) réalisés par les services du ministère de la santé entre 2004 et 2006 sur 687 ouvrages d'alimentation en eau potable confirment cette tendance : des dépassements du seuil de 0,1 µg/L pour au moins une substance pesticide ont été observés sur 39 % des captages d'eau souterraine. 36 substances différentes ont été détectés sur les 333 molécules recherchées.

Sur l'eau potable, le bilan des contrôles effectués par les DDASS<sup>7</sup> d'Île-de-France en 2007 révèle que, sans toutefois nécessiter de restrictions d'usage, 23 % de la population francilienne a été alimentée, pendant une partie de cette période, par de l'eau non-conforme aux normes relatives aux pesticides. En 2007, des mesures de restriction d'usage de l'eau ont été imposées à 34 unités de distribution (33 en Seine-et-Marne et 1 dans le Val-d'Oise), alimentant 40 000 personnes, suite à l'exposition à des pesticides en trop fortes concentrations (triazines). Ces données confirment le diagnostic élaboré dans le PRSE<sup>8</sup> : « si l'eau [potable] est généralement de bonne qualité en ce qui concerne les pesticides, des efforts doivent encore être menés ».



Une étude de l'IAURIF<sup>9</sup> publiée en 2001<sup>10</sup> confirme que la grande majorité de l'Île-de-France présente un fort risque de transferts des pesticides vers les eaux superficielles ou souterraines. Pour les eaux superficielles, ces risques sont particulièrement élevés dans les parties centrale et nord-est de la région, mais la répartition géographique diffère selon que l'on s'intéresse aux pesticides d'origine urbaine (37 % des molécules contaminant les cours d'eau) ou à ceux d'origine agricole (63 %). L'agglomération parisienne semble être le lieu de très forts transferts de pesticides vers la Seine. A contrario, à l'extérieur de l'agglomération, les niveaux de contamination sont étroitement liés aux apports agricoles. Les bassins versants de la partie centrale (Brie) et nord (Multien) de la Seine-et-Marne seraient les plus préoccupants pour les contaminations par les pesticides d'origine agricole.

En conclusion, même si l'alimentation en eau potable des franciliens est aujourd'hui satisfaisante, elle nécessite des traitements importants qui permettent de passer d'une eau brute contaminée à une eau conforme à la réglementation. Cette dépollution a un coût considérable qui

<sup>7</sup> Direction départementale des actions sanitaires et sociales.

<sup>8</sup> Plan régional santé – environnement approuvé le 18 septembre 2006.

<sup>9</sup> Institut d'aménagement et d'urbanisme de la région Île-de-France.

<sup>10</sup> « les bassins versants d'Île-de-France et la pollution des eaux par les phytosanitaires », disponible sur le site Phyt'eaux propres (<http://driaf.ile-de-france.agriculture.gouv.fr>).

conduit parfois à fermer certains captages, restreignant d'autant la ressource. Ainsi, il apparaît fondamental pour la ressource en eau potable de diminuer la contamination générale des eaux.

### Des pesticides détectés dans l'air

Une étude réalisée en 2006 par l'agence Airparif (5 200 analyses sur 5 sites, 80 molécules recherchées) a permis de mettre en évidence la présence de pesticides dans l'air, aussi bien en zone rurale (une trentaine de pesticides identifiés), que dans l'agglomération parisienne (une vingtaine de produits retrouvés). En zone urbaine, cette étude confirme l'impact de l'usage des pesticides en ZNA (jardinage, entretien des parcs et voiries, etc.) sur la qualité de l'air.

#### En résumé :

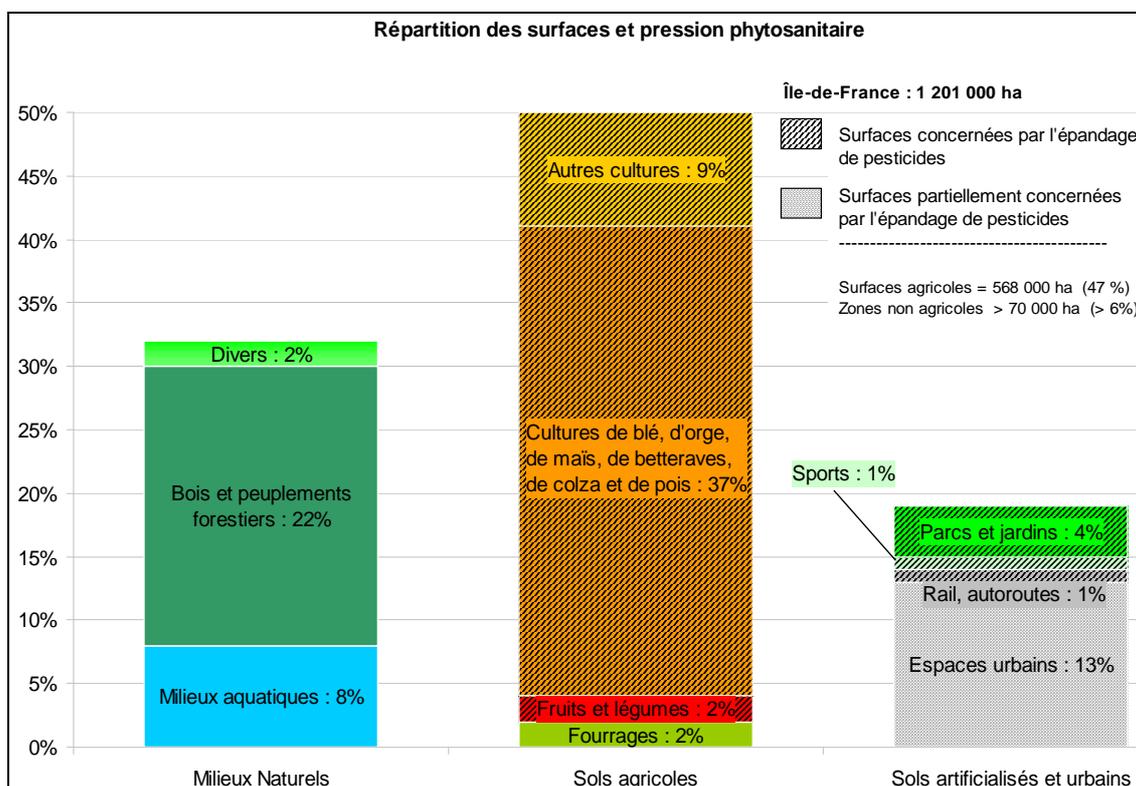
- ⇒ les masses d'eau sont fortement contaminées par les pesticides en Île-de-France ;
- ⇒ la contamination de l'eau potable reste globalement maîtrisée à l'aide des traitements ;
- ⇒ les risques de transferts des pesticides vers les eaux superficielles et souterraines sont importants.

**L'enjeu de la diminution de l'utilisation des pesticides est donc particulièrement important en Île-de-France**

## L'usage des produits phytosanitaires

### Une grande majorité des surfaces concernée par l'épandage de pesticides

Près de 60 % des surfaces de la région sont susceptibles d'être concernées par l'épandage de produits phytosanitaires : 98 % des terres agricoles de la région (soit 47 % des surfaces de la région), ainsi que plus du tiers des sols artificialisés et urbains. Compte tenu de l'importance des terres arables en Île-de-France, la grande majorité des produits épandus en Île-de-France sont certainement d'origine agricole, ce qui ne présage cependant pas de l'origine des pollutions dans des proportions identiques. En effet, l'utilisation d'herbicide en milieux urbains, sur des sols en partie imperméables (qui favorisent le lessivage vers les cours d'eau), pourrait générer une contamination des eaux proportionnellement plus importante qu'en zones agricoles.



Les données relatives à l'agrément des entreprises prestataires de service pratiquant l'application de produits phytosanitaires (service régional de l'alimentation) montrent que la proportion d'entreprise intervenant en ZNA est beaucoup plus importante en Île-de-France que dans le reste de la France. 53 % des applicateurs agréés en Île-de-France sont des entreprises de travaux paysagers (paysagistes, CAT, etc.) alors que cette proportion n'est que de 36 % sur l'ensemble de la France, illustrant l'importance relative des zones non agricoles en Île-de-France.

### Une utilisation des produits phytosanitaires en ZNA mal connue

Les inspections effectuées par le service régional de l'alimentation, en charge de la protection des végétaux, dévoilent une grande disparité dans l'utilisation des pesticides en ZNA, notamment par les collectivités. Certaines inspections ont répertorié un grand nombre de non-conformités, notamment dans le stockage et la formation du personnel. En revanche, certaines collectivités, résolument engagées dans des démarches globales de respect environnemental, ont très fortement limité le recours aux pesticides, développant la gestion différenciée des espaces verts et affichant même parfois l'objectif de « zéro phyto ». Ainsi, une dynamique visant à réduire l'usage des produits phytosanitaires dans les collectivités en Île-de-France est observée, notamment sous l'impulsion des groupes locaux d'action travaillant dans le cadre de *Phyt'eaux propres*. Des résultats très encourageants ont notamment été obtenus dans les zones couvertes par les groupes Aquil'Brie (Seine-et-Marne) et Phyt'eaux Cités (Val-de-Marne et Essonne). Ces initiatives démontrent bien que le levier déterminant est ici la conviction des acteurs du territoire.

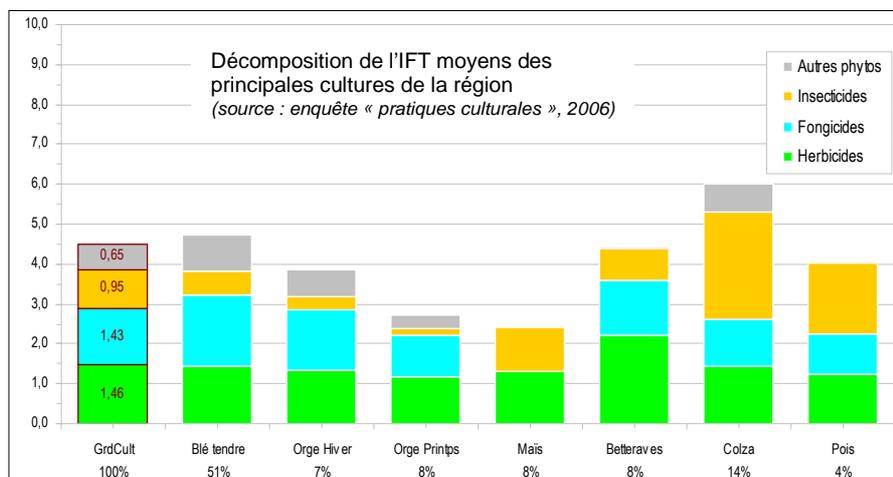
Néanmoins, des précisions sur les pratiques de traitement phytosanitaire en ZNA seraient nécessaires pour caractériser et quantifier l'usage en fonction des différentes catégories d'utilisateurs en ZNA : collectivités, gestionnaires des routes, autoroutes et voies ferrées, terrains de sport et golfs, et particuliers.

### Une pression phytosanitaire globale importante sur blé et colza

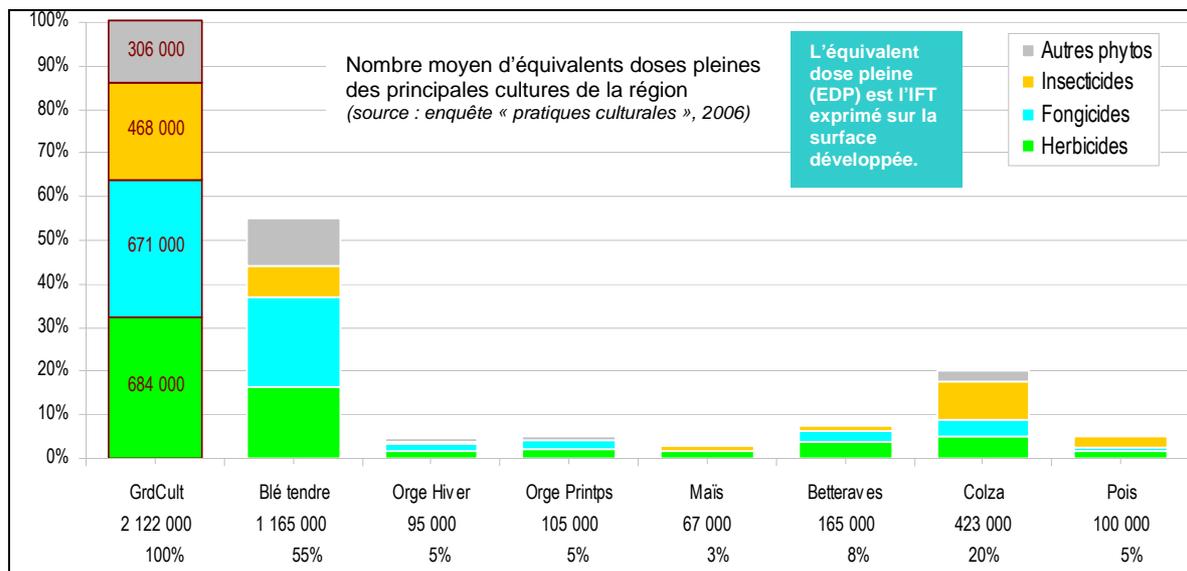
Nous disposons de peu de données quantitatives relatives à l'usage des produits phytosanitaires en ZNA que ce soit par les collectivités, mais surtout par les particuliers. En revanche, les enquêtes « pratiques culturales » menées par les services statistiques du Ministère chargé de l'agriculture depuis 1994, tous les 5 ans, sont une source riche d'information sur l'usage des produits phytosanitaires en zones agricoles. Ces enquêtes nous permettent de calculer l'indice de fréquence de traitement (IFT) qui mesure la pression phytosanitaire exercée sur les principales cultures de la région.

Ainsi, il apparaît que la pression phytosanitaire est la plus importante sur les cultures de colza (avec une IFT moyen de près de 6), suivis des cultures de blé et de betteraves, alors que les IFT sont relativement faibles sur la culture du maïs. Les produits les plus utilisés sont des herbicides (notamment sur betteraves) et des fongicides (sur céréales, par exemple, où ils contribuent le plus à l'IFT). Les traitements insecticides sont responsables de plus du tiers des traitements sur colza, pois et maïs.

**IFT**  
L'indice de fréquence de traitement permet de mesurer la pression phytosanitaire sur une parcelle donnée. Il correspond au nombre de doses pleines épanchées sur une parcelle. Un passage à demi-dose compte donc pour ½. L'IFT peut être calculé pour les herbicides, insecticides ou fongicides, ou, en sommant chacune de ces composantes, pour l'ensemble des produits phytosanitaires. Il permet des comparaisons entre cultures.

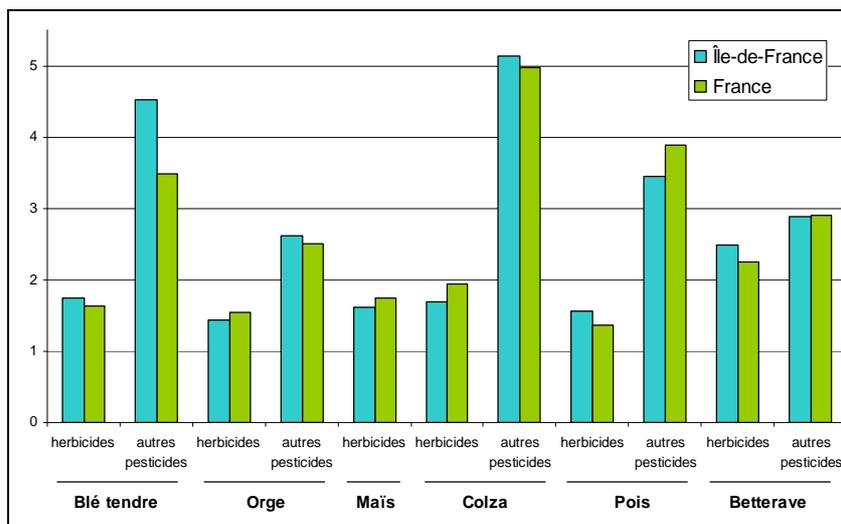


En tenant compte des surfaces relatives des différentes cultures, il apparaît que plus de 50% de la pression phytosanitaire globale sur les terres agricoles franciliennes est due aux traitements réalisés sur les cultures de blé, et pour 20% sur les cultures de colza.



La comparaison des valeurs de référence des IFT de l'Île-de-France à ceux de la France métropolitaine n'indique pas de différence notable de pression phytosanitaire, à l'exception cependant du blé tendre pour lequel les IFT « hors herbicides » sont très sensiblement supérieurs à ceux des moyennes nationales.

Comparaison Île-de-France / France des IFT de référence 2008 des principales cultures de la région (source : MAAP)



### Vers le développement de la protection intégrée en production de fruits et légumes

L'arboriculture francilienne voit le nombre de ses producteurs et surfaces diminuer régulièrement. Les pommiers et les poiriers représentent plus des 2/3 de la production. Un grand nombre d'exploitations ont recours à la protection biologique intégrée pour lutter contre les ravageurs (carpocapse, acariens). La lutte contre la tavelure fait appel à des traitements fongicides, raisonnés à partir d'un modèle épidémiologique.

Les principales cultures maraîchères sont les salades, haricots, oignons, choux, persil et radis. Les interventions visent principalement des problèmes de maladies (mildiou, sclérotinia...) et de ravageurs (mouche, noctuelles, pucerons, thrips...). La protection biologique est utilisée sous serres vis-à-vis de ravageurs (aleurodes, pucerons, thrips, acariens).

## Un faible nombre d'agriculteurs bio, mais un développement important

Avec 112 producteurs en agriculture biologique fin 2009 et 5 672 hectares, la part de la SAU cultivée en bio reste faible : environ 1 %. Cependant, avec une augmentation d'un 1/3 des surfaces converties au bio entre 2008 et 2009, l'Île-de-France est la deuxième région en terme de croissance de la filière bio. Le développement de ces surfaces constituent une économie de produits phytosanitaires de synthèse.

### En résumé, en Île-de-France :

- ⇒ la majorité des produits phytosanitaires épandus est d'origine agricole ;
- ⇒ l'utilisation des produits phytosanitaires en ZNA nécessite d'être mieux caractérisée ;
- ⇒ les trois quarts de la pression phytosanitaire dans les zones agricoles seraient liés aux cultures de blé et de colza ;
- ⇒ l'agriculture biologique, peu répandue, affiche un développement très encourageant.

# Les politiques régionales actuelles

---

Le plan Ecophyto 2018 s'inscrit dans un contexte régional où de nombreuses actions, visant à limiter la contamination des eaux par les pesticides, ont déjà été engagées, avec le soutien de l'Etat, des collectivités locales, de l'agence de l'eau Seine-Normandie et des chambres d'agriculture.

## Le groupe régional Phyt'eaux propres

En 1998, face au constat généralisé de la présence croissante de pesticides dans l'eau, des groupes d'action ont été mis en place dans toutes les régions. L'objectif était double : d'une part créer des contacts entre tous les partenaires concernés par les produits phytosanitaires afin d'échanger leurs expériences, d'autre part cibler des bassins versants prioritaires sur lesquels sont mis en place des plans d'action visant à réduire la pollution par les pesticides.

En Île-de-France, le groupe *Phyt'eaux propres* s'est organisé, sous la présidence du préfet de région et avec un co-pilotage de la DIREN et de la DRIAAF. Au cours des années, il a contribué à de nombreux échanges entre partenaires. Des programmes d'actions se sont mis en place sur des territoires où sont notamment animées des actions de sensibilisation vis-à-vis de l'usage des pesticides.

En Seine-et-Marne, ces actions ont été amplifiées dans le cadre du plan départemental de l'eau, permettant de toucher tous les utilisateurs de pesticides, aussi bien en zones agricoles qu'en zones non agricoles. Dans les autres départements, les actions ont concerné essentiellement les zones non agricoles.

Ces actions ont contribué à la prise de conscience générale de la nécessité de réduire l'usage des pesticides. De nombreuses communes se sont engagées dans la voie des méthodes alternatives, certaines allant même jusqu'au « zéro phyto ». A titre d'illustrations :

- la quantité de produits phytosanitaires utilisés par les communes suivies par le groupe Phyt'eaux Cités a été réduite, entre l'audit initial de leurs pratiques et 2009, de 90,7 kg à 29,1 kg de substances actives en moyenne par commune, soit une diminution de 68 %<sup>11</sup>.
- pour 55 communes diagnostiquées, formées et suivies, dans le cadre du groupe AquiBrie, la quantité de matières actives est passée de 18,5 kg par commune l'année du diagnostic à 5,9 kg en 2008, soit une baisse de 68 %<sup>12</sup>.

Ecophyto 2018 s'appuie sur les actions engagées par *Phyt'eaux propres* et a vocation à les poursuivre, en les renforçant.

## Le SDAGE et l'agence de l'eau

Le SDAGE<sup>13</sup> a été approuvé par le comité de bassin Seine-Normandie et publié fin 2009. Il couvre la période 2009-2015 et fixe, pour le bassin hydrographique Seine-Normandie, les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée de la ressource en eau dans l'intérêt général et dans le respect des principes de la loi sur l'eau. Ce schéma prévoit notamment des actions visant à réduire les pollutions par les produits phytosanitaires :

- adopter une gestion des sols et de l'espace agricole permettant de réduire les risques de ruissellement, d'érosion, et de transfert des polluants vers les milieux aquatiques (orientation 4), et notamment réduire le recours aux pesticides en agissant sur les pratiques (disposition 29),
- protéger les bassins d'alimentation de captage d'eau souterraine et d'eau de surface destinées à la consommation humaines contre les pollutions (orientations 13 et 14).

---

<sup>11</sup> Bilan 2009 de l'action du groupe Phyt'eaux Cités.

<sup>12</sup> Bilan 2008 de l'action d'AquiBrie.

<sup>13</sup> Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux.

Les actions du SDAGE sont déclinées dans le programme de mesures. Certaines sont de niveau national ; celles spécifiques à la situation locale se déclinent en mesures sectorielles par petit bassin versant appelé « unité hydrographique », sous le pilotage de la DIREN et de l'agence de l'eau.

Le 9<sup>ème</sup> programme de l'agence (2007-2012) fixe les aides financières que l'agence de l'eau Seine-Normandie est susceptible d'accorder aux maîtres d'ouvrages du bassin pour les aider à réaliser les études et travaux permettant d'atteindre les objectifs du SDAGE.

## Les politiques agricoles en faveur du développement durable

### Le plan régional pour le développement de l'agriculture biologique

Le plan de développement 2009-2013 de l'agriculture en Île-de-France vise à promouvoir le développement de l'agriculture biologique en Île-de-France. En 2008, l'agriculture biologique n'occupe que 0,7 % de la SAU alors qu'elle dispose pourtant de précieux atouts : l'Île-de-France est la première région française consommatrice de produits issus de l'agriculture biologique.

Pour répondre à cette demande, tout en offrant des opportunités aux agriculteurs, le conseil régional et l'Etat ont pris des engagements ambitieux en élaborant ce plan, affichant la volonté de tripler les surfaces en 3 ans. Le plan « bio » aborde en 28 actions tous les aspects nécessaires pour assurer sa réussite : accompagnement des agriculteurs, développement des filières et des marchés, formation et recherche, et pilotage et communication. Le déplaçonnement de l'aide à la conversion à l'agriculture biologique, financée jusqu'à aujourd'hui par l'Etat avec le cofinancement du FEADER participe au succès de ce plan « bio ». Le conseil régional d'Île-de-France a par ailleurs consacré 2 835 000 € en 2009 à l'agriculture biologique et au développement de la consommation de produits bio dans la restauration collective.

L'année 2009 affiche une progression très sensible des surfaces consacrées à l'agriculture biologique, avec une croissance de plus de 30 % (plus de 1 300 hectares), qui devrait être conforté et amplifié par le plan « bio ». Les actions d'animation conduites par les conseillers des chambres d'agriculture et l'organisation de la filière par le GAB d'Île-de-France<sup>14</sup> ont fortement contribué à cet essor.

Compte tenu de l'absence d'apport de produits phytosanitaires de synthèse dans les itinéraires « bio » en grandes cultures, la réalisation du plan « bio » participera pleinement aux objectifs du plan Ecophyto. Il faut néanmoins relativiser son importance. Un triplement des surfaces, soit une augmentation de 0,7 à 2,1 % de la SAU régionale, se traduisant par un abandon des pesticides de synthèse sur ces surfaces, entraînerait une baisse de leur utilisation totale de 1,4 %.

### Les mesures agro-environnementales territorialisées (MAEt)

Dans le cadre du FEADER, des financements peuvent être mobilisés pour accompagner les agriculteurs dans l'évolution de leurs pratiques, en réduisant de façon significative l'utilisation de produits phytosanitaires dans des territoires prioritaires.

En Île-de-France, cinq territoires ont été définis avec un enjeu « eau », dans le cadre des MAE territorialisées. Ils couvrent une SAU de plus de 50 000 hectares, soit près de 9 % de la SAU régionale.

57 exploitations agricoles ont d'ores et déjà contracté des engagements de réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires pour 12% de la SAU totale de ces territoires, avec l'appui des porteurs de projets : chambre d'agriculture de Seine-et-Marne, Aquil'Brie et Eau de Paris. Deux de ces territoires, ayant fait l'objet d'un important travail d'animation antérieur aux MAE, affichent même des taux de surface engagée supérieurs à 20 %.

Territoires	SAU du territoire (ha)	Nombre d'exploit. engagées	Part de la SAU engagée (ha)	% de la SAU engagé
Bassin d'alimentation des captages de la Voulzie	11 830	21	2 526	21%
Bassin versant de l'Ancoeur	8 550	21	2 166	25%
Territoire de l'Yerres	16 063	4	526	3%
Territoire du Gâtinais	11 647	7	730	6%
Territoire du Petit Morin	3 588	4	177	5%
<b>TOTAL</b>	<b>51 678</b>	<b>57</b>	<b>6 125</b>	<b>12%</b>

<sup>14</sup> Groupement d'agriculture biologique et biodynamique de la région Île-de-France

Ces mesures sont financées par l'Etat, l'agence de l'eau Seine Normandie, le conseil régional et le conseil général de Seine-et-Marne, avec un cofinancement du FEADER

### **Le plan végétal pour l'environnement (PVE)**

Initié en 2006, le PVE vise à soutenir, dans les exploitations agricoles, les investissements matériels permettant de répondre aux principaux enjeux environnementaux : qualité de l'eau, biodiversité, érosion, gestion quantitative de l'eau. Comme pour les MAE, ce dispositif a permis de mobiliser des cofinancements de l'agence de l'eau, du conseil régional, de certains conseils généraux qui viennent s'ajouter aux moyens mobilisés par l'Etat et le FEADER.

Fin 2009, 121 exploitations ont bénéficié d'un soutien du PVE, pour un montant moyen de 5000 €, principalement pour la conception d'aires de remplissage du pulvérisateur et l'acquisition de matériels de désherbage mécanique.

Plus généralement, les actions en faveur du rallongement des rotations culturales (mesures agro-environnementales « rotationnelles », par exemple) participent aux objectifs du plan Ecophyto. Il en est de même pour les actions permettant de soutenir l'élevage et de maintenir les prairies permanentes.

### **Le développement des cultures à « bas intrants »**

Dans le cadre de la restructuration de l'industrie sucrière de l'Union Européenne et des abandons de production qu'elle a entraînés, une aide a été mise en place en 2009 et début 2010 pour financer des opérations de diversification et de réorientation de la production. Ces crédits sont mis en œuvre dans le cadre du Document régional du Programme de restructuration nationale (DR-PRN) sucre.

L'Île-de-France a été ainsi dotée d'une enveloppe de 2,3 millions d'euros du FEAGA. La stratégie régionale a consisté à accompagner la diversification et la valorisation des productions agricoles et à soutenir des projets de valorisation de la biomasse. A l'occasion des deux appels à projets, 42 dossiers ont été retenus sur 55.

Dans le cadre des cultures non alimentaires, les projets qui seront financés s'élèvent à 1,2 millions d'euros. Ces crédits permettront principalement de soutenir des filières innovantes fondées sur les cultures du chanvre et du miscanthus, réputées pour être économes en intrants, ou plus généralement des projets en faveur de la valorisation de la biomasse agricole : agro-pellets, menue paille, compostage. Ces projets portent sur le financement de capacités de stockage dans les exploitations, sur l'acquisition de matériel de récolte et l'installation d'une unité de première transformation ainsi que des actions d'accompagnement (information et diffusion de connaissances et de pratiques). A terme, il est prévu que plus de 600 hectares de chanvre soient cultivés en Seine-et-Marne. Pour le miscanthus, ce sont près de 113 hectares que le DR-PRN sucre aura permis d'implanter, principalement en Seine-et-Marne mais aussi dans le Val d'Oise et les Yvelines.

### **Le projet régional de l'enseignement agricole**

L'action 2.6 du PREA<sup>15</sup> en Île-de-France vise à développer la formation aux bonnes pratiques (PREA, page 119) dans les établissements d'enseignement agricole publics et privés sous contrat, pour accompagner le développement des bonnes pratiques environnementales et de l'agriculture biologique. En outre, à travers l'action 3.1 (« mettre en œuvre des actions d'éducation au développement durable dans la vie quotidienne des établissements »), le PREA promeut le développement des agricultures raisonnée, intégrée et biologique au sein des exploitations agricoles des établissements d'enseignement.

<sup>15</sup> Projet régional de l'enseignement agricole, téléchargeable sur le site internet de la DRIAIF (<http://draf.ile-de-france.agriculture.gouv.fr>)

Enfin, il convient de noter que le plan régional santé-environnement (PRSE) et le plan régional pour la qualité de l'air (PRQA) affichent des objectifs convergents avec ceux du plan Ecophyto 2018. Ils visent à réduire l'utilisation des produits phytosanitaires pour limiter leurs impacts sur la qualité des eaux brutes utilisées pour la production d'eau potable, et sur la qualité de l'air.

#### **Les atouts de la région Île-de-France pour la mise en œuvre du plan Ecophyto 2018**

- Les acteurs de la société civile, les élus et les agriculteurs ont globalement pris conscience de la dégradation de la ressource en eau par les pesticides, et de la nécessité de mettre en œuvre des actions pour la réduire.
- En zones non agricoles et notamment dans les services techniques des collectivités locales, une dynamique importante est enclenchée pour mobiliser de nombreux acteurs en faveur de la réduction de l'utilisation des phytosanitaires;
- Une forte demande régionale en produits locaux et respectueux de l'environnement est un atout pour le développement d'une agriculture moins intensive et biologique en Île-de-France.
- La prépondérance des grandes cultures offre des marges de manœuvre importantes : les conclusions de l'étude Ecophyto R&D conduite par l'INRA montrent qu'il est possible de réduire sensiblement l'utilisation des produits en grandes cultures sans perte de revenu.
- La réduction de l'usage des pesticides passera par le développement de la production intégrée, surtout en blé tendre, culture prédominante en Île-de-France et pour laquelle de nombreuses références sont disponibles.
- Les grandes exploitations, prédominantes en Île-de-France, ont un potentiel d'investissement pour développer des innovations techniques qui permettront de réduire l'usage des produits phytosanitaires.
- Le contexte économique actuel, difficile, devrait favoriser un raisonnement des intrants à la baisse pour réduire les charges.
- Le niveau de formation des agriculteurs d'Île-de-France est élevé.

#### **Les faiblesses de la région Île-de-France pour la mise en œuvre du plan Ecophyto 2018**

- Les grandes exploitations d'Île-de-France disposent d'une main-d'œuvre limitée et visent à une simplification du travail.
- La facilité d'utilisation des produits phytosanitaires en grandes cultures, comme en zones non agricoles, ne pousse pas à l'adoption de méthodes alternatives.
- Le fort potentiel pédo-climatique en Île-de-France incite à maximiser les rendements, paradoxalement, ce potentiel pourrait donner des marges de manœuvre pour rechercher des solutions alternatives et expérimenter de nouveaux systèmes de cultures.
- Les actions volontaires en faveur des mesures agro-environnementales restent encore trop restreintes et difficiles à mettre en œuvre.
- Le contexte économique difficile amène à considérer les préoccupations environnementales comme secondaires par rapport aux préoccupations économiques.
- Le regard des particuliers sur les « mauvaises herbes » et la conception des espaces verts en fonction de leur entretien doivent encore évoluer, même si des progrès sensibles ont déjà été constatés.

# Le plan d'actions régional écophyto2018

Enjeu	Action	Descriptif de l'action	Pilote de l'action	Axes du plan national
<b>I</b>	<b>Réduction de l'usage des pesticides en agriculture</b>			Axes 2 et 3
	IdF-1	Organiser et animer les réseaux de fermes de références et d'expérimentation dans la région pour contribuer à faire évoluer les pratiques agricoles	Chambres d'agriculture (CA)	
	IdF-2	Utiliser les exploitations des établissements d'enseignement comme outil privilégié pour diffuser les bonnes pratiques de conduite et de protection des cultures	DRIAAF (SRAL/SRFD)	
	IdF-3	Diffuser les techniques et les systèmes visant à réduire l'usage des pesticides, et notamment les guides de bonnes pratiques	DRIAAF-SRAL et CA	
	IdF-4	Privilégier les plans d'action dans les aires d'alimentation de captage prioritaires	DIREN et DRIAAF	
	IdF-5	Soutenir le développement de l'agriculture biologique sur le territoire d'Île-de-France (plan bio)	DRIAAF-SREA	
	IdF-6	Soutenir les pratiques agricoles respectueuses de l'environnement à l'aide notamment des mesures agro-environnementales et du plan végétal pour l'environnement	DRIAAF-SREA	
	IdF-7	Diversifier les filières permettant une évolution des rotations et une baisse des intrants	DRIAAF-SREA	
	IdF-8	Assurer une veille sur les programmes de recherche, de développement et d'expérimentation régionaux	DRIAAF-SRAL	
<b>II</b>	<b>Réduction de l'usage des pesticides en zones non agricoles</b>			Axe 7
	IdF-9	Susciter, animer et suivre les initiatives locales des groupes d'action	DIREN et DRIAAF	
	IdF-10	Diffuser les techniques permettant de réduire l'usage des pesticides en ZNA et informer sur l'évolution de la réglementation, en s'appuyant notamment sur les accords cadre signés avec les partenaires	DIREN et DRIAAF	
	IdF-11	Réaliser un diagnostic et suivre les pratiques phytosanitaires dans les ZNA, notamment dans les services communaux d'Île-de-France	DIREN et DRIAAF	
	IdF-12	Sensibiliser les jardiniers amateurs aux risques d'utilisation des pesticides	DIREN et DRIAAF	
<b>III</b>	<b>Qualification des acteurs concernés par les produits phytopharmaceutiques</b>			Axe 4
	IdF-13	Diffuser les informations concernant certiphyto, inciter les acteurs à adhérer rapidement au dispositif	DRIAAF-SRFD	
	IdF-14	Suivre le fonctionnement du dispositif certiphyto et la délivrance des certificats	DRIAF-SRFD	

<b>IV</b>	<b>Suivi de l'état phytosanitaire des cultures</b>			Axe 5
	IdF-15	Mettre en place, animer et suivre un réseau d'épidémiologie-surveillance régional et publier le bulletin de santé du végétal	CA	
<b>V</b>	<b>Suivi de l'évolution de l'usage des pesticides</b>			Axe 1
	IdF-16	Calculer, analyser et diffuser les indicateurs de pression phytosanitaires régionaux en les intégrant dans une note de conjoncture régionale	DRIAAF-SRAL	
<b>VI</b>	<b>Organisation de la gouvernance et de la communication</b>			Axe 8
	IdF-17	Mettre en place et réunir et animer le Comité régional d'orientation et de suivi, et les groupes de travail structurés autour du plan Ecophyto	DRIAAF-SRAL	
	IdF-18	Elaborer une communication régionale adaptée et relayer la diffusion des messages nationaux	DRIAAF-SRAL	

<b>Enjeu I</b>	<b>Réduction de l'usage des pesticides en agriculture</b>	<b>Plan d'action écophyto2018 Île-de-France</b>
		<b>Version n° mars 2010</b>

Cet objectif constitue l'axe principal du plan Ecophyto : réduction de l'usage des pesticides dans son principal domaine d'utilisation, l'agriculture.

Cet objectif sera décliné selon différentes méthodes qui sont présentées dans les fiches-action suivantes :

- meilleur raisonnement de l'utilisation des intrants, sans modification du système cultural (agriculture raisonnée),
- recherche d'un minimum d'intrants avec modification du système cultural (agriculture intégrée),
- abandon de l'utilisation des pesticides chimiques (agriculture biologique),
- mise en place d'un système de référence, permettant à certaines exploitations s'engageant dans la voie de réduction de l'usage des pesticides afin d'une part de constituer une base de données avec les résultats obtenus, et d'autre part de servir d'exemples pour les exploitation voisines
- recherche d'une diversification des filières, accompagnant une diversification des assolements et un allongement des rotations, en vue de raisonner autrement la protection des cultures

Ainsi, toutes les facettes de la production dans les exploitations agricoles sont prises en compte. Mais le raisonnement sur la réduction de l'usage des pesticides doit aussi prendre en compte les éléments économiques, notamment le revenu des exploitations et le fonctionnement des filières en amont et en aval, les éléments sociaux et l'objectif premier de l'agriculture qui est de fournir une alimentation saine et équilibrée.

<b>Fiche-action IdF-1</b>	<b>Organiser et animer les réseaux de fermes de références et d'expérimentation dans la région pour contribuer à faire évoluer les pratiques agricoles</b>	<b>Plan d'action écophyto2018 Île-de-France</b>
Enjeu I	Réduction de l'usage des pesticides en agriculture	Version n°1 mars 2010

**Pilotes de l'action** : chambres d'agriculture et DRIAAF-SRAL

**Groupe de travail associé** : groupe « pratiques agricoles »

### **Enjeux et contexte**

De nombreuses techniques sont déjà reconnues efficace pour la réduction de l'usage des pesticides. Mais elles sont dispersées, mal connues. En outre, les agriculteurs ne les adoptent pas facilement. Ils ont besoin d'être convaincus par des résultats obtenus en situation réelle.

Le contexte économique doit également être pris en compte. Le groupe Ecophyto R&D a travaillé sur le sujet et a proposé la mise en place d'un double réseau d'exploitations :

- un réseau de fermes pilotes, dédié à des tests pluriannuels de systèmes de cultures dans des fermes, permettant d'analyser les conditions de réalisation et de faisabilité de ces systèmes économes en pesticides dans des conditions réelles d'exploitation,
- un réseau de stations expérimentales, composés d'un ensemble de dispositifs expérimentaux pluriannuels, permettant d'analyser les performances de systèmes de culture en forte rupture avec le système actuel, et difficiles à expérimenter en exploitation agricole.

Le comité de pilotage de Ecophyto a repris ces propositions avec, dans un premier temps, la mise en place d'un réseau de fermes de référence, l'objectif affiché étant de regrouper environ 800 exploitations, regroupées par dizaine d'exploitations autour d'un « animateur de réseau ».

Au printemps 2010, une expérimentation est lancée, pilotée par la chambre d'agriculture de Bourgogne, et comportant 18 groupes de différents départements. En prenant en compte les résultats de cette expérimentation, cette action doit être élargie dès l'automne 2010 pour atteindre l'objectif fixé.

### **Détails de l'action**

Organiser plusieurs réseaux d'exploitations mettant en oeuvre des pratiques permettant de réduire l'usage des pesticides.

Chaque réseau est constitué d'une dizaine d'exploitations de même orientation de production, autour d'un animateur réseau. Les animateurs réseau sont rattachés aux structures technico-économiques ou de conseil intervenant dans la région.

L'objectif en Île-de-France est de constituer 3 ou 4 réseaux, regroupant au total de 30 à 50 exploitations.

### **Mesures proposées**

- Définir, sur la base du cahier des charges nationales, les critères régionaux pour le choix des exploitations.
- Lister les exploitations susceptibles de répondre aux critères demandés, contacter les exploitations listées et étudier les conditions de leur participation.
- Nommer les animateurs de réseaux.
- Suivre les réseaux de ferme ainsi constitués et les progrès en matière de réduction de l'IFT.

- Mettre en place les actions de communication nécessaires à la diffusion des pratiques limitant le recours aux pesticides.

### **Moyens à mobiliser**

Les ingénieurs réseau sont financés, pour le temps qu'ils consacrent à l'animation de leur réseau, à partir des redevances pollution diffuse.

### **Calendrier**

- Juin 2010 : établir une première liste d'exploitations avec les CA, ainsi que les animateurs de réseau potentiels.
- Septembre 2010 : proposer des liste de réseaux de ferme.

### **Indicateurs de mise en œuvre**

*Nombre d'exploitations engagées*

*Nombre de groupes d'exploitations*

<b>Fiche-action IdF-2</b>	<b>Utiliser les exploitations des établissements d'enseignement comme outil privilégié pour diffuser les bonnes pratiques de conduite et de protection des cultures</b>	<b>Plan d'action écophyto2018 Île-de-France</b>
Enjeu I	Réduction de l'usage des pesticides en agriculture	<b>Version n°1 mars 2010</b>

**Pilote de l'action** : DRIAAP (SRAL et SRFD)

**Principales structures associées au pilotage** : établissements d'enseignement agricole

**Groupe de travail associé** : groupe « pratiques agricoles »

**Documents spécifiques associés** :

PREA (Projet régional de l'enseignement agricole, 2007-2012)

**Enjeux et contexte**

Liste des établissements concernés en Île-de-France (Y compris enseignement supérieur):

- EPL Brie-Comte-Robert
- EPL Saint-Germain-en-Laye
- EPL La Bretonnière
- Agroparistech, ferme de Grignon
- Bergerie nationale (Rambouillet)

**Détails de l'action**

Pour chacune des exploitations :

- échanger avec les responsables d'exploitation sur les caractéristiques de l'exploitation et les possibilités d'évolution dans un sens de réduction de l'usage des pesticides,
- organiser un suivi des exploitations fondé sur le suivi des IFT par culture,
- étudier la possibilité d'intégrer ces exploitations dans les réseaux de fermes de référence,
- utiliser les actions de réduction des produits phytosanitaires sur l'exploitation pour sensibiliser les élèves et étudiants à l'objectif Ecophyto,
- utiliser également ces actions et leurs résultats dans le cadre des relations, d'une part avec les exploitations des environs, d'autre part avec les structures technico-professionnelles

**Mesures proposées**

- Rencontre d'échange avec les chefs d'exploitation,
- Etablissement d'un état des lieux de départ (année 2008 ?),
- Intégrer les responsables d'exploitation au groupe « pratiques agricoles »,
- Soutenir les projets élaborés dans ces exploitations et allant dans le sens de réduction de l'usage des pesticides.

**Moyens à mobiliser** : financement via les MAE et PVE lorsque les exploitations sont sur des territoires éligibles.

**Calendrier** : printemps 2010, rencontre avec les chefs d'exploitation, puis rencontres semestrielles régulières.

## **Indicateurs de mise en œuvre**

*Nombre d'exploitations des EPLEFPA engagées dans la démarche Ecophyto*

<b>Fiche-action IdF-3</b>	<b>Diffuser les techniques et les systèmes visant à réduire l'usage des pesticides, et notamment les guides de bonnes pratiques</b>	<b>Plan d'action écophyto2018 Île-de-France</b>
Enjeu I	Réduction de l'usage des pesticides en agriculture	<b>Version n°1 mars 2010</b>

**Pilote de l'action** : DRIA AF-SRAL

**Principales structures associées au pilotage** : chambres d'agriculture et instituts techniques

**Groupe de travail associé** : groupe « pratiques agricoles »

**Documents spécifiques associés** : les guides de bonnes pratiques en préparation.

### **Enjeux et contexte**

La diffusion des techniques et systèmes visant à réduire l'usage des pesticides est facilitée par la mise en place de réseaux de fermes de références, mettant en oeuvre ces techniques et systèmes, et servant ainsi d'exemple pour les exploitations des environs.

Néanmoins, cette action est utilement complétée par la diffusion de documents écrits ou informatiques présentant le maximum de références et d'exemples illustrant ces techniques et systèmes. Ces éléments seront adressés à un maximum d'acteurs susceptibles d'être intéressés et seront mis à disposition sur un site internet.

### **Détails de l'action**

- Constituer une base documentaire de tous les documents disponibles relatant des expérimentations conduisant à une réduction de l'usage des pesticides.
- Lister les bases documentaires disponibles regroupant les résultats de telles expérimentations.
- Suivre la parution des guides de bonnes pratiques dans les différents secteurs de la production agricole.
- Assurer la diffusion de ces guides par les différents moyens possibles : support papier, messagerie électronique, message de référence à un site...

### **Mesures proposées**

- Créer une ou des rubriques dédiée(s) à cet usage sur le site internet consacré à Ecophyto en Île-de-France.
- Alimenter ces rubriques à partir des documents disponibles correspondant aux problématiques retenues.
- Diffuser les guides de bonnes pratiques le plus largement possible, soit par voie électronique, soit par courrier papier, dès qu'ils seront disponibles.

**Moyens à mobiliser** : site internet.

**Calendrier** : diffusion dès parution des guides de bonnes pratiques (date de parution inconnue à ce jour)

### **Indicateurs de mise en oeuvre**

*Nombre de documents distribués, par document*

<b>Fiche-action IdF-4</b>	<b>Privilégier les plans d'action dans les aires d'alimentation de captage prioritaires</b>	<b>Plan d'action écophyto2018 Île-de-France</b>
Enjeu I	Réduction de l'usage des pesticides en agriculture	<b>Version n° mars 2010</b>

**Pilote de l'action** : DIREN et DRIAAF

**Principales structures associées au pilotage** : agence de l'eau Seine-Normandie, chambres d'agriculture, collectivités, distributeurs d'eau potable.

**Groupe de travail associé** : groupe « pratiques agricoles »

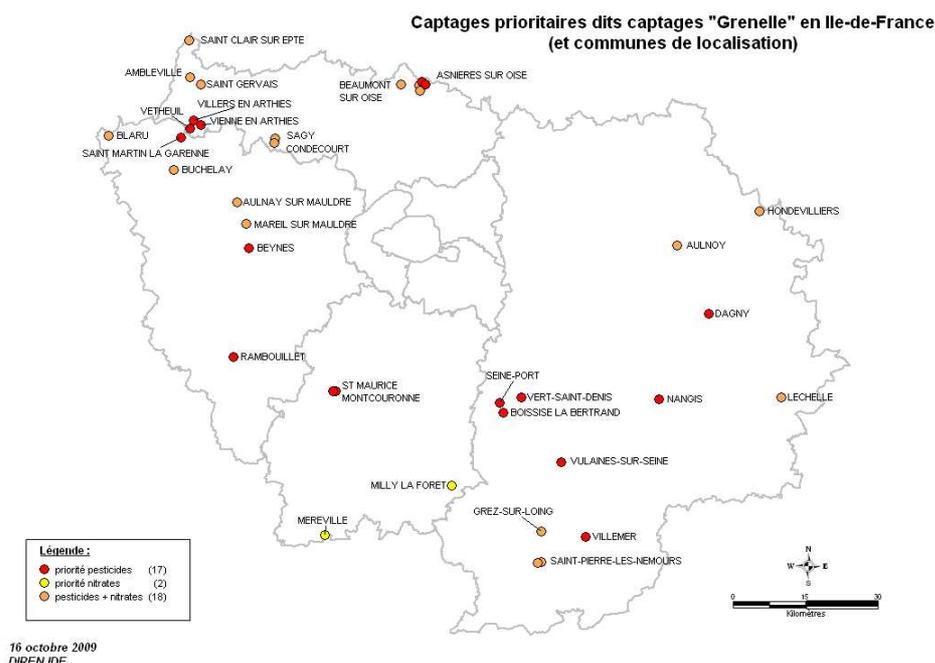
### Documents spécifiques associés

- Décret n°2007-882 du 14 mai 2007 (codifié aux articles R.114-1 à R.114-10 du code de l'environnement) relatif aux zones soumises à contraintes environnementales (ZSCE),
- Guide méthodologique du BRGM,
- Mémento « Diagnostic des pressions agricoles »,
- Guide méthodologique sur la mise en œuvre des programmes d'action du MEEDDM et note de cadrage régionale sur les captages « Grenelle » (en cours de rédaction),

### Enjeux et contexte

La directive cadre sur l'eau impose un objectif de « bon état » des eaux d'ici 2015 ainsi qu'un moindre traitement des eaux destinée à la consommation humaine ; la directive 98/83/CE impose quant à elle des normes sanitaires pour l'eau potable distribuée.

Le SDAGE Seine-Normandie 2009-2015 prévoit de protéger les bassins d'alimentation de captage d'eau souterraine et d'eau de surface destinées à la consommation humaine contre les pollutions (orientations 13 et 14). Parmi les captages identifiés comme les plus pollués (cas 3 et 4), 28 captages particulièrement stratégiques ont été retenus en Île-de-France au titre du Grenelle de l'environnement (dont 26 en raison d'une contamination par les pesticides).



La protection des captages « Grenelle » s'appuie de façon privilégiée sur le dispositif des ZSCE prévoyant la mise en place de programmes d'actions, arrêtés par le préfet de département d'ici 2012.

D'ici fin 2010, seront finalisées les études de délimitation des aires d'alimentation de captages et de leur vulnérabilité intrinsèque aux pollutions diffuses et élaborés le diagnostic des pressions sur le territoire.

En 2011, seront élaborés puis adoptés par des arrêtés préfectoraux des programmes d'actions, mise en œuvre à partir de 2012.

Si la mise en œuvre de ces programmes est insuffisante, le préfet peut rendre obligatoire tout ou partie de ces actions (aménagement ruraux, changements de pratiques agricoles).

### **Détails de l'action et mesures proposées**

Sans négliger les autres captages prioritaires, une forte mobilisation des acteurs locaux et un soutien important du conseil technique permettra de développer sur les territoires « Grenelle » des actions correspondant aux enjeux I et II du présent plan, avec des objectifs et des échéances particulièrement ambitieux. Le développement significatif de systèmes de cultures économes en pesticides et des filières associées est à ce titre prioritaire. Des mesures agroenvironnementales seront souscrites de façon privilégiées sur ces territoires.

- Animation agricole en soutien à l'animation portée par le maître d'ouvrage : faciliter la phase diagnostic (accès aux données, analyse,...), le partage des objectifs et des actions, la mise en place des outils.
- Communication : langage commun entre les différents partenaires, et au plus près des agriculteurs concernés et lettre d'information régionale.
- Conseil technique, accompagnement dans les démarches innovantes.
- Diagnostics techniques et socioéconomiques spécifiques.

### **Moyens à mobiliser**

- Coordination par la DIREN, animation par les services du préfet de département qui sont pilotes.
- Concentration des moyens financiers et en effectifs sur les captages prioritaires (Etat, CA, coopératives, groupements de producteurs, aval des filières,...)

### **Calendrier**

- Captages Grenelle (ZSCE) : programmes d'actions en 2012
- SDAGE (cas 3 et 4) : programmes d'actions en 2015

### **Indicateurs de mise en œuvre**

*Nombre de territoires prioritaires*

*AAC délimitées, programmes d'actions et zones d'actions définies (par arrêté pour les captages ZSCE).*

<b>Fiche-action IdF-5</b>	<b>Soutenir le développement de l'agriculture biologique sur le territoire d'Île-de-France (plan bio)</b>	<b>Plan d'action écophyto2018 Île-de-France</b>
Enjeu I	Réduction de l'usage des pesticides en agriculture	<b>Version n°1 mars 2010</b>

**Pilote de l'action** : DRIAAF – SREA.

**Principales structures associées au pilotage** : conseils régional et généraux, chambres d'agriculture.

**Groupe de travail associé** : groupe « pratiques agricoles ».

### **Documents spécifiques associés**

Document régional de développement rural (DRDR)  
Plan de développement 2009-2013 de l'agriculture biologique en Île-de-France

### **Enjeux et contexte**

Si l'Île-de-France apparaît comme la première région de consommation de produits biologiques, l'agriculture biologique n'y représente que 1% de la surface agricole utile (SAU), pour une centaine d'exploitations agricoles (112 pour 5672 ha, soit 1% de la SAU) sur les 5 500 que compte notre région.

Face à ce constat et conformément aux objectifs affichés par le plan Barnier « Agriculture biologique – horizon 2012 » et le Grenelle de l'environnement de triplement de la surface en agriculture biologique en 5 ans, la région et l'Etat ont élaboré en commun un plan en faveur de l'agriculture biologique en Île-de-France.

Ce plan a été bâti grâce aux résultats de la consultation de l'ensemble des acteurs de la filière biologique lors des journées des 15 et 30 mai 2008 (atelier régional de la Bio : « Produire et manger Bio en Île-de-France»). Il comporte 28 actions que s'engagent à mettre en œuvre l'Etat et la Région en collaboration avec les partenaires institutionnels que sont les Départements, l'Agence de l'eau Seine-Normandie, les chambres d'agriculture et le Gab.

### **Détails de l'action et mesures proposées**

<b>1 / Accompagnement des agriculteurs</b>	
<b>1.A / Favoriser l'accès au foncier pour les agriculteurs Bio</b>	
Action 1	Identifier et mobiliser le foncier disponible
Action 2	Améliorer l'information autour du foncier mobilisable
Action 3	Soutenir financièrement les collectivités souhaitant installer des agriculteurs biologiques
Action 4	Organiser un accompagnement méthodologique, technique et juridique des collectivités
<b>1.B / Soutenir les projets d'installation</b>	
Action 5	Encourager l'émergence de projets
Action 6	Améliorer la prise en compte du Bio et des porteurs de projets Bio dans les dispositifs d'accompagnement à l'installation
Action 7	Adapter les montants et critères d'attributions des aides financières à la spécificité des installations en Bio
Action 8	Apporter un soutien technique aux agriculteurs Bio qui souhaitent s'installer (ou se convertir)
Action 9	Améliorer la représentation des agriculteurs biologiques dans les commissions administratives et les comités de pilotage notamment pour l'installation

<b>1.C / Développer des projets de territoire</b>	
Action 10	Inciter les acteurs de territoires stratégiques (zones d'alimentation de captage) ou clairement identifiés (PNR, collectivités) à favoriser le développement de l'agriculture biologique
<b>1.D / Adapter et renforcer l'appui technique et financier à la conversion et au maintien des exploitations biologiques</b>	
Action 11	Aider à la conversion et au maintien des exploitations
Action 12	Aider les agriculteurs Bio dans leurs investissements productifs et non productifs
Action 13	Intensifier l'acquisition de références technico-économiques et le conseil aux agriculteurs
Action 14	Favoriser le recrutement, la formation et la prise en charge de la main d'œuvre
<b>2 / Filières et marchés</b>	
<b>1.A / Améliorer la compétitivité des filières, renforcer leur organisation et développer de nouveaux produits</b>	
Action 15	Encourager les organisations de producteurs et les acteurs agroalimentaires régionaux à mettre en place des projets structurants en faveur de la constitution ou du renforcement des filières
Action 16	Encourager les études et initiatives permettant l'émergence de nouveaux produits
Action 17	Assurer une demande croissante de produits Bio pour aider à l'organisation des producteurs et des filières
Action 18	Connaître et suivre les producteurs, les prix et les marchés
<b>1.B / Accompagner le positionnement des producteurs</b>	
Action 19	Encourager les agriculteurs Bio à se regrouper
Action 20	Inciter les agriculteurs Bio à se diversifier
<b>3 / Formation et recherche</b>	
<b>3.A / Poursuivre l'intégration du mode de production agriculture biologique aux référentiels de formation initiale et continue de l'enseignement agricole</b>	
Action 21	Aborder l'agriculture Bio dans tous les référentiels de formations agricoles
Action 22	Améliorer la pratique de l'agriculture biologique dans l'enseignement
Action 23	Mettre en place de nouvelles offres de formation
<b>3.B / Mobiliser de manière accrue la recherche agronomique pour l'agriculture biologique</b>	
Action 24	Augmenter les moyens dédiés à la recherche en agriculture biologique
Action 25	Mieux prendre en compte les spécificités de l'agriculture biologique dans les projets de recherche
<b>4 / Pilotage et communication</b>	
<b>4.A / Communiquer sur l'agriculture biologique</b>	
Action 26	Communiquer sur les atouts de l'agriculture Bio
Action 27	Sensibiliser à l'agriculture Bio
<b>4.B / Assurer la mise en œuvre du plan concerté</b>	
Action 28	Piloter et suivre le projet

### **Moyens à mobiliser**

- 1,5 M€ du MAAP et 1,09 M€ du FEADER pour la conversion à l'agriculture biologique,
- Financement par le 1<sup>er</sup> pilier de la PAC dès 2010 (FEAGA) pour le maintien à l'agriculture biologique, et dès 2011 pour la conversion à l'AB.

### **Calendrier**

- Programmation du Plan Bio Île-de-France : 2009-2013,
- Programmation de développement rural 2007-2013.

### **Indicateurs de mise en œuvre**

*Nombre d'exploitations en agriculture biologique*

*Nombre d'ha en agriculture biologique*

<b>Fiche-action IdF-6</b>	<b>Soutenir les pratiques agricoles respectueuses de l'environnement à l'aide des mesures agro-environnementales territorialisées et du plan végétal pour l'environnement</b>	<b>Plan d'action écophyto2018 Île-de-France</b>
Enjeu I	Réduction de l'usage des pesticides en agriculture	<b>Version n°1 mars 2010</b>

**Pilote de l'action** : DRIAAF-SREA.

**Principales structures associées au pilotage** : conseils régional et généraux, chambres d'agriculture.

**Groupe de travail associé** : groupe « pratiques agricoles ».

### **Documents spécifiques associés**

- Document régional de développement rural (DRDR)
- Arrêté régional relatif au plan végétal pour l'environnement (PVE)
- Arrêté régional des mesures agro-environnementales (MAE)

### **Enjeux et contexte**

Au cours de l'élaboration du document régional de développement rural (DRDR), l'enjeu « eau » a été retenu comme prioritaire en Île-de-France pour les MAE territorialisées et le PVE. Cette priorité affichée a non seulement permis de mobiliser les financements du FEADER, mais aussi ceux d'autres financeurs dans ces dispositifs : conseils régional et généraux (77 et 78) et agence de l'eau Seine-Normandie.

### **Détails de l'action et mesures proposées**

Ces mesures à vocation environnementales sont de deux ordres :

- L'aide à l'investissement (mesure 216 et PVE) pour aménager ou acquérir des matériels et des équipements qui permettent de réduire l'usage ou sécuriser l'impact des produits phytosanitaires (plantation de haies, aménagement d'aires de remplissage du pulvérisateur, acquisition de matériels de désherbage mécanique).
- Les mesures agroenvironnementales territorialisées qui visent à engager l'exploitant à réduire la pression phytosanitaire (IFT) sur les parcelles pour lesquelles il contractualise.

Dans le cadre des aides à l'investissement, la liste des matériels, équipements et aménagements éligibles est fixée par un arrêté du Préfet de région (et sur la base d'une liste nationale). Des évolutions peuvent être apportées, c'est pourquoi il convient d'effectuer une veille sur les pratiques favorisant la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires. Les systèmes de ramassage des menues pailles en vue de diminuer le stock de graines d'adventices dans le sol pourraient ainsi être sélectionnés, à condition de disposer de plus de références expérimentales (ferme de Grignon).

Il conviendra aussi de développer l'appui technique des chambres pour l'usage de ces nouvelles techniques, comme la désherbineuse.

Il faut aussi profiter de dynamique de la mise en place des captages prioritaires et de la trame verte (prochaine loi Grenelle) pour favoriser l'émergence d'opérateurs agroenvironnementaux.

**Moyens à mobiliser :**

- aides à l'investissement productif (PVE) pour un total de 8,87 M€,
- aides à l'investissement non productif (mesure 216) pour un total de 1,05 M€,
- MAEt, enjeu « eau » pour un total de 20,48 M€.

**Calendrier :** programmation du PDRH 2007-2013

**Indicateurs de mise en œuvre**

PVE et mesure 216 :

- *Nombre d'exploitations aidées,*
- *Volume d'investissement.*

Mesures agro-environnementales :

- *Nombre d'exploitations ayant souscrits une mesure de réduction de phytosanitaires,*
- *Surface engagée dans une mesure de réduction de phytosanitaires.*

<b>Fiche-action IdF-7</b>	<b>Diversifier les filières permettant une évolution des rotations et une baisse des intrants</b>	<b>Plan d'action écophyto2018 Île-de-France</b>
Enjeu I	Réduction de l'usage des pesticides en agriculture	<b>Version n°1 mars 2010</b>

**Pilote de l'action** : DRIAAF-SREA.

**Principales structures associées au pilotage** : conseils régional et généraux, chambres d'agriculture.

**Groupe de travail associé** : groupe « pratiques agricoles ».

### **Documents spécifiques associés**

Document régional de développement rural (DRDR),  
Document régional - Programme de restructuration national sucre (DR-PRN sucre).

### **Enjeux et contexte**

L'allongement des rotations facilite la réduction de l'usage des produits phytosanitaires en limitant la pression parasitaire. Cependant les nouvelles productions devront s'insérer dans un marché qui aura dû s'adapter.

L'année 2009 a offert une opportunité pour développer la diversification des filières à travers le programme régional de restructuration du sucre (DR PRN sucre).

Parmi ces actions figuraient la diversification alimentaire et non alimentaire des exploitations agricoles et notamment, en grandes cultures, le soutien à la filière biomasse et aux cultures de miscanthus et de chanvre, peu consommatrices d'intrants.

Par ailleurs, le Document régional de développement rural prévoit un certain nombre de dispositifs (Prévoir et Primheur) visant le soutien à la diversification des exploitations agricoles.

### **Actions proposées**

- Suivre l'évolution des projets financés en 2009 par le PRN sucre,
- Entamer une réflexion avec les partenaires sur les possibilités de structuration de nouvelles filières alimentaires (protéagineux, élevage) ou non (biomasse)

### **Indicateurs de mise en œuvre**

*A déterminer*

<b>Fiche-action IdF-8</b>	<b>Assurer une veille sur les programmes de recherche, de développement et d'expérimentation régionaux</b>	<b>Plan d'action écophyto2018 Île-de-France</b>
Enjeu I	Réduction de l'usage des pesticides en agriculture	<b>Version n°1 mars 2010</b>

**Pilote de l'action** : DRIAAF-SRAL

**Principales structures associées au pilotage** : chambres d'agriculture et INRA

**Groupe de travail associé** : groupe « pratiques agricoles »

### **Enjeux et contexte**

Une partie importante des programmes de recherche, de développement et d'expérimentation réalisés en Île-de-France est conduite par des structures nationales, comme l'INRA, le CEMAGREF et les institut techniques. Dans ce cas, les résultats des travaux sont diffusés tout à fait logiquement dans un cadre national.

D'autres travaux sont conduits par des structures régionales ou départementales, notamment les chambres d'agriculture. Ce sont des travaux répondant généralement à une problématique régionale, et leur diffusion est essentiellement régionale. Néanmoins, puisque ces travaux pourraient présenter un certain intérêt pour d'autres régions, et dans l'optique de recueillir le maximum de références en vue de la réduction de l'usage des pesticides, il est important de centraliser au niveau national tous les travaux relatifs à ce thème.

Pour cela, il faut mettre en place une veille avec l'ensemble des partenaires, afin de transmettre ces travaux et leurs résultats à une structure centrale « Ecophyto », et les mettre ainsi à la disposition de tous les partenaires susceptibles d'être intéressés.

Ces travaux régionaux comprennent notamment le programme national de développement agricole financé par le Casdar (compte d'affectation spéciale pour le développement agricole et rural). Ce programme vise à mobiliser les acteurs du développement agricole et rural sur des actions de développement et de recherche appliquée.

### **Détails de l'action et mesures proposées**

- suivre les actions financées en Île-de-France par le CASDAR,
- sensibiliser les partenaires à l'intérêt de cette veille,
- centraliser au niveau de la DRIAAF toutes les mesures de recherche, de développement et d'expérimentation réalisées dans un cadre régional,
- transmettre ces éléments à un niveau national.

### **Indicateurs de mise en œuvre**

*A déterminer*

<b>Enjeu II</b>	<b>Réduction de l'usage des pesticides en zones non agricoles</b>	<b>Plan d'action écophyto2018 Île-de-France</b>
		<b>Version n°1 mars 2010</b>

Cet objectif a une importance particulière en Île-de-France. Pour la France entière, on estime que l'utilisation des produits phytopharmaceutiques en zone non-agricole (espaces verts, parcs et jardins, jardins amateurs, collectivités,...) représente près de 10% du total des pesticides utilisés.

En Île-de-France, au vu de l'importance de la population et des infrastructures associées, on peut estimer que les quantités utilisées sont significativement supérieures. En conséquence, cela justifie que le plan Ecophyto en Île-de-France mette un accent particulier sur les actions en ZNA.

Cet effort est d'ailleurs déjà porté dans le cadre du groupe régional *Phyt'eaux propres*, dont plusieurs groupes de travail locaux travaillent prioritairement, voire exclusivement, sur les ZNA.

Par ailleurs, de nombreuses structures (communes, conseils généraux,...) sont déjà très sensibilisées à la question de réduction de l'usage des pesticides et affichent des objectifs de réduction (voire un objectif de « zéro phyto » que certains appliquent déjà).

Les efforts doivent néanmoins être poursuivis et même élargis afin de toucher tous les interlocuteurs concernés, et notamment les jardiniers amateurs. En effet, l'analyse de 14 enquêtes réalisées sous l'égide des GRAP (Groupe régionaux d'action phytosanitaire), rapporté par Adrien Boulet (2005) montre une répartition des tonnages utilisés en ZNA de 85% pour les particuliers, 10% pour les communes, 2% pour la SNCF, 2% pour les structures départementales et 1% de divers. Cette première analyse mériterait évidemment d'être confirmée.

Il est proposé que cet objectif soit décliné en 4 fiches-actions, orientées sur l'animation et l'information vis-à-vis des différents interlocuteurs, avec cependant la réalisation d'un diagnostic afin de mieux connaître la situation régionale.

<b>Fiche-action IdF-9</b>	<b>Susciter, animer et suivre les initiatives locales des groupes d'action</b>	<b>Plan d'action écophyto2018 Île-de-France</b>
Enjeu II	Réduction de l'usage des pesticides en zones non agricoles	<b>Version n°1 mars 2010</b>

**Pilote de l'action** : DIREN et DRIA AF

**Principales structures associées au pilotage** : Groupes locaux d'action

**Groupe de travail associé** : groupe « zone non agricole »

**Documents spécifiques associés** : plaquettes Info Phytos de la DIREN, rapports et documents des groupes d'action *Phyt'eaux propres*, SDAGE Seine-Normandie et son programme de mesures.

### **Enjeux et contexte**

Des groupes d'actions locaux ont été créés dès 2001 sur des bassins versants prioritaires pour porter et animer des actions en faveur de la réduction de l'usage des pesticides, notamment en zones non agricoles. Le groupe régional *Phyt'eaux propres* a assuré l'animation du réseau de ces groupes locaux et le suivi de leurs initiatives. Il convient de poursuivre cette action en :

- animant le réseau constitué de ces groupes locaux,
- portant à la connaissance des ces groupes les évolutions réglementaires, techniques et méthodologiques,
- les incitant et les aidant au développement de stratégies globales d'aménagement des différents territoires ou secteurs concernés,
- poursuivant la dynamique déjà lancée et suscitant l'émergence de nouveaux groupes structurés.

### **Détails de l'action et mesures proposées**

- Poursuivre la réalisation et la diffusion régulières de la plaquette « Info Phytos ».
- Encourager et favoriser les échanges entre les groupes locaux en développant notamment des plate-formes d'échanges.
- Recenser leurs attentes (en particulier sur les financements) et leurs suggestions.
- Favoriser la mise en relation de ces groupes locaux avec les partenaires institutionnels et financiers, les guider pour engager le lien avec les actions liées au SDAGE et au programme de mesures, notamment les SAGE.

### **Moyens à mobiliser**

- Développer le site internet, y déployer un forum.
- Organiser des réunions régulières d'information, de travail, de concertation et d'échanges, selon les besoins ou les thèmes dégagés dans le forum du site internet.

### **Calendrier**

Au minimum une réunion par semestre, bilan de la progression des actions chaque fin d'année jusqu'au terme d'Ecophyto 2018.

### **Indicateurs de mise en œuvre**

*Nombre de nouveaux groupes intégrant la démarche / an.*  
*Taux de fréquentation du site internet.*

<b>Fiche-action IdF-10</b>	<b>Diffuser les techniques permettant de réduire l'usage des pesticides en ZNA et informer sur l'évolution de la réglementation, en s'appuyant notamment sur les accords cadre signés avec les partenaires</b>	<b>Plan d'action écophyto2018 Île-de-France</b>
Enjeu II	Réduction de l'usage des pesticides en zones non agricoles	<b>Version n°1 mars 2010</b>

**Pilote de l'action** : DIREN et DRIAAP

**Principales structures associées au pilotage** : groupes locaux d'action et experts techniques sollicités

**Groupe de travail associé** : groupe « zone non agricole »

#### **Documents spécifiques associés**

- Guides de bonnes pratiques, plaquettes et dépliants, documents techniques sur les méthodes alternatives, rapports, comptes-rendus d'expériences,
- Textes réglementaires, modèles de cahiers des charges, accords-cadres et protocoles.

#### **Enjeux et contexte**

L'objectif de diminution de l'utilisation des pesticides en zones non agricoles représente un réel effort de changement des pratiques appliquées en espaces verts et dans la gestion des terrains de sport, où l'utilisation des pesticides n'est pas négligeable.

L'adhésion de tous, la mise en place de programmes d'actions, leur réalisation et leur succès passent par une bonne connaissance de la réglementation, des bonnes pratiques et de leurs évolutions (innovations technologiques, nouvelles démarches ou expérimentations). Les accords-cadres établis au niveau national doivent pouvoir se décliner au niveau régional en fonction des besoins ou des opportunités.

#### **Détails de l'action et mesures proposées**

- Bonnes pratiques : recenser la documentation existante (guides, fiches techniques, plaquettes de démonstration, rapports d'études, comptes-rendus d'expériences et de programmes de recherche, documents audiovisuels...) et la rendre accessible.
- Réglementation : faire le point sur la réglementation existante et informer sur les évolutions et les modalités de contrôle.
- Informer sur la teneur et l'avancement des accords-cadres nationaux.
- Encourager leurs déclinaisons régionales : provoquer les échanges en vue de favoriser les engagements collectifs, aider à la mise en relation des partenaires potentiels. Suivre leur mise en œuvre et faire connaître leur avancement.

#### **Moyens à mobiliser**

- Organiser la présentation de techniques alternatives (expositions itinérantes), réunions/débats, démonstrations thématiques,...
- Développement d'un système d'information permanent, forum sur site Internet.

**Calendrier** : au minimum une réunion par semestre, bilan de la progression des actions chaque fin d'année jusqu'au terme d'Ecophyto 2018.

**Indicateurs de mise en œuvre**

*Taux de fréquentation du site internet*

*Déclinaison locale des accords cadres : nombre de partenariats nouveaux engagés / an*

<b>Fiche-action IdF-11</b>	<b>Réaliser un diagnostic et suivre les pratiques phytosanitaires dans les ZNA, notamment dans les services communaux d'Île-de-France</b>	<b>Plan d'action écophyto2018 Île-de-France</b>
Enjeu II	Réduction de l'usage des pesticides en zones non agricoles	Version n°1 mars 2010

**Pilote de l'action** : DIREN et DRIA AF

**Principales structures associées au pilotage** : groupes locaux d'action

**Groupe de travail associé** : groupe « zone non agricole »

**Documents spécifiques associés** : états des lieux déjà réalisés par les porteurs de projets *Phyt'eaux propres*, état des lieux du SDAGE Seine-Normandie, suivi des réseaux de surveillance DCE.

### **Enjeux et contexte**

Les pratiques de traitement à l'aide des produits phytosanitaires ne sont pas aussi bien connues en zones non agricoles qu'en zones agricoles. Des précisions sont nécessaires pour caractériser et surtout quantifier les usages en fonction des différentes catégories d'utilisateurs : collectivités locales, gestionnaires des routes, autoroutes et voies ferrées, des terrains de sport, et notamment des golfs, et jardiniers amateurs.

Ce diagnostic servira « d'état des lieux » pour suivre l'évolution des pratiques dans le cadre du plan Ecophyto 2018.

### **Détails de l'action et mesures proposées**

Faire réaliser un diagnostic par un bureau d'études spécialisé : état des pratiques en ZNA, plus particulièrement au niveau des communes et de leurs groupements, sans toutefois exclure les autres domaines : routes et autoroutes, voies ferrées, et éventuellement jardiniers amateurs.

**Moyens à mobiliser** : financement à étudier

### **Calendrier**

- Cahier des charges de l'étude : 2011,
- Etude diagnostic : 2012,
- Bilan en fins d'années jusqu'en 2018

### **Indicateurs de mise en œuvre**

*Rédaction du cahier des charges*

*Marché public*

*Réalisation de l'étude*

<b>Fiche-action IdF-12</b>	<b>Sensibiliser les jardiniers amateurs aux risques d'utilisation des pesticides</b>	<b>Plan d'action écophyto2018 Île-de-France</b>
Enjeu II	Réduction de l'usage des pesticides en zones non agricoles	<b>Version n°1 mars 2010</b>

**Pilote de l'action** : DIREN et DRIA AF

**Principales structures associées au pilotage** : groupes locaux d'action

**Groupe de travail associé** : groupe « zone non agricole »

**Documents spécifiques associés** : guide de la société nationale d'horticulture de France (SNHF) « Jardiner avec bon sens », destiné aux jardiniers amateurs et autres guides ou livrets de bonnes pratiques à usage des particuliers.

### **Enjeux et contexte**

Les jardiniers amateurs sont potentiellement de grands consommateurs de produits phytosanitaires, la plupart du temps sans connaissances tant de l'impact, sur le milieu et leur santé, des molécules qu'ils utilisent, que des alternatives possibles plus respectueuses de la nature et de l'environnement. Des associations existent, de plus en plus nombreuses, mais elles restent insuffisantes pour mobiliser le maximum de jardiniers amateurs. Des actions de sensibilisation sont également mises en œuvre via les programmes et les activités scolaires et péri-scolaires, à l'initiative des communes et des associations, mais elles demeurent, elles aussi, insuffisantes. Il est important d'encourager et de faciliter l'extension de ces actions d'information, auprès de ces différents publics.

### **Détails de l'action et mesures proposées**

- Informer sur les risques sanitaires et sur les risques pour l'environnement liés à l'utilisation des produits phytosanitaires (eau, sol, air).
- Réaliser, actualiser et diffuser des guides de bonnes pratiques.
- Porter à connaissance des associations et collectivités ces informations.
- Encourager les actions d'information et les expériences dans les établissements scolaires en lien avec les enseignants et les parents d'élèves.
- Encourager la mise en place de chartes de bonnes pratiques.

**Moyens à mobiliser** : médias, associations, collectivités, internet.

**Calendrier** : à définir

**Indicateurs de mise en œuvre** : à définir

<b>Enjeu III</b>	<b>Qualification des acteurs concernés par les produits phytopharmaceutiques</b>	<b>Plan d'action écophyto2018 Île-de-France</b>
		<b>Version n°1 mars 2010</b>

La qualification des acteurs est un complément indispensable à la réduction de l'usage des pesticides. Il s'agit en effet d'utiliser au mieux les pesticides dont on conserve l'usage, pour limiter leur impact sur les applicateurs, sur la population en contact et sur l'environnement. Conformément à la directive instaurant un cadre d'action communautaire pour parvenir à une utilisation des pesticides compatible avec le développement durable, cette qualification deviendra une obligation pour les utilisateurs et distributeurs de produits phytosanitaires, et pour les conseillers.

Ces exigences se traduisent par la nécessité de former l'ensemble des acteurs concernés. Un certificat dénommé « certiphyto 2009-2010 » créé à titre expérimental contribue à cet objectif, il sera appelé à être généralisé et participera à l'attribution de l'agrément des applicateurs en prestation de service et des distributeurs de produits phytopharmaceutiques, ainsi que des conseillers.

Au niveau national, le public potentiel concerné est estimé à environ 800 000 agents. Au niveau régional, c'est sans doute dans le secteur des distributeurs et applicateurs en ZNA que l'on trouvera le public le plus important.

<b>Fiche-action IdF-13</b>	<b>Diffuser les informations concernant certiphyto, inciter les acteurs à adhérer rapidement au dispositif</b>	<b>Plan d'action écophyto2018 Île-de-France</b>
Enjeu III	Qualification des acteurs concernés par les produits phytopharmaceutiques	<b>Version n°1 mars 2010</b>

**Pilote de l'action** : DRIAAF-SRFD

**Principales structures associées au pilotage** : chambres d'agriculture, UNEP, AEV, conseils généraux, association des maires d'Île-de-France, CNFPT, centres de formation, etc.

**Groupe de travail associé** : groupes « pratiques agricoles » et « zone non agricole ».

**Documents spécifiques associés** : décret du 18 décembre relatif à la création du certificat « certiphyto 2009-2010 ».

### **Enjeux et contexte**

La mise en œuvre à titre expérimental du certificat « certiphyto 2009-2010 » sera réalisée par les centres retenus pour cette expérimentation en Île-de-France, dans un premier temps pour les actions « usage agricole », catégorie « décideur exploitation ».

Les autres catégories, notamment pour les usages non agricoles seront également formés à ce certificat.

### **Détails de l'action et mesures proposées**

- Diffusion de l'information relative à la mise en place du certificat.
- Les centres habilités à conduire l'expérimentation pourront répondre aux appels d'offres organisés par les organismes financeurs de plan de formation (VIVEA, FAFSEA, employeurs publics et CNFPT).
- Evaluation du dispositif expérimental, adaptation et généralisation.

### **Moyens à mobiliser**

Fonds de formation continue et financement européen (FEADER).

### **Calendrier**

- 2010 : dispositif expérimental,
- 2011 : extension du dispositif.

### **Indicateurs de mise en œuvre**

*Nombre de centres de formation impliqués*  
*Nombre de sessions de formation*

**Fiche à compléter ultérieurement**

<b>Fiche-action IdF-14</b>	<b>Suivre le fonctionnement du dispositif certiphyto et la délivrance des certificats</b>	<b>Plan d'action écophyto2018 Île-de-France</b>
Enjeu III	Qualification des acteurs concernés par les produits phytopharmaceutiques	<b>Version n°1 mars 2010</b>

**Pilote de l'action** : DRIAAF-SRFD

**Principales structures associées au pilotage** : centres de formations habilités,  
FranceAgriMer.

**Groupe de travail associé** : groupes « pratiques agricoles » et « zone non agricole »

**Documents spécifiques associés**

**Enjeux et contexte**

**Détails de l'action et mesures proposées**

Suivi du dispositif expérimental « Certiphyto », évaluation et généralisation

**Moyens à mobiliser** : à définir

**Calendrier** : à définir

**Indicateurs de mise en œuvre**

*Nombre de CertiPhyto délivrés dans la région*

**Fiche à compléter ultérieurement**

Enjeu IV	Suivi de l'état phytosanitaire des cultures	Plan d'action <b>écophyto2018</b> Île-de-France
		Version n° mars 2010

Les produits phytosanitaires sont utilisés en agriculture essentiellement pour lutter contre les ennemis des cultures, qui peuvent être des « mauvaises herbes » concurrentes, des champignons, des insectes et d'autres ravageurs... Les populations de ces « bioagresseurs » sont en constante évolution, sous l'effet des conditions climatiques ou des populations de prédateurs, notamment.

L'utilisation des produits phytosanitaires, pour être la plus réduite possible, doit prendre en compte la situation des ennemis visés, et son évolution. La situation des bioagresseurs sur le terrain est d'abord connue grâce aux observations qui peuvent être réalisées dans les cultures à protéger. Pour avoir une vision d'ensemble, il est nécessaire d'avoir un réseau d'observations qui couvre au mieux les différentes zones de la région

Ces observations doivent être complétées par d'autres éléments, comme les données météorologiques, les résultats de modèles informatiques de dynamique des populations de ravageurs.

Ces informations sont utilisées pour fournir des conseils à l'ensemble des producteurs concernés et permettre, grâce à des informations pertinentes en temps réel, de raisonner au mieux les pratiques et ainsi limiter le recours excessif aux pesticides

Jusqu'à une date récente, les « avertissements agricoles » étaient le support de diffusion de ces informations recueillies par le service régional de la protection des végétaux et la FREDON. Actuellement se met en place une nouvelle structure, associant tous les partenaires concernés par l'utilisation des produits phytosanitaires, et qui mutualisent désormais leurs observations pour le suivi de l'état phytosanitaire des cultures. Ainsi, le réseau sera plus étendu et impliquera davantage les acteurs professionnels.

<b>Fiche-action IdF-15</b>	<b>Mettre en place, animer et suivre un réseau d'épidémio-surveillance régional et publier le bulletin de santé du végétal</b>	<b>Plan d'action écophyto2018 Île-de-France</b>
Enjeu IV	Suivi de l'état phytosanitaire des cultures	<b>Version n°1 mars 2010</b>

**Pilote de l'action** : chambre régionale d'agriculture.

**Principales structures associées au pilotage** : chambres départementales d'agriculture, FREDON et DRIAAF-SRAL.

**Groupe de travail associé** : comité régional d'épidémiosurveillance regroupant les chambres régionales, la DRIAAF, la FREDON, les instituts techniques (Arvalis, Cetiom, ITB, ITL, Arexhor), les fédérations régionales des coopératives agricoles et du négoce agricole, le GRCETA, l'UNEP, et l'association des maires d'Île-de-France.

#### **Documents spécifiques associés**

Circulaire CAB/C2009-0002 du 04/03/2009

Note de service numéro : DGAL/SDQPV/N2009-8220 du 29/07/2009

Note de service numéro : DGAL/SDQPV/N2009-8323 du 07/12/2009

Note de service numéro : DGAL/SDQPV/N2009-8351 du 23/12/2009

#### **Enjeux et contexte**

Jusqu'à fin 2009, les Avertissements Agricoles du service de la protection des végétaux fournissaient, pour les grandes cultures et les pommes de terre, une information fiable et objective sur l'état phytosanitaire des différentes cultures, à partir d'observations réalisées par le SRAL, la Fredon et des observateurs, ainsi que des modèles de prévision. Une surveillance était également conduite par la Fredon en arboriculture, cultures maraîchères et cultures ornementales – zones non agricoles.

Le recueil et l'analyse de données de surveillance biologique du territoire restent nécessaires aux différents acteurs professionnels et publics pour l'exercice de leurs missions. Les structures réalisant du conseil et de la préconisation ont besoin de connaître de manière fiable la situation phytosanitaire des filières végétales du territoire francilien, afin de réaliser des messages adaptés, permettant une utilisation raisonnée des pesticides.

Les données recueillies par l'ensemble des partenaires associés doivent être mutualisées, et reposer sur des protocoles harmonisés. L'information est synthétisée sous forme de Bulletins de Santé du Végétal, mis en ligne sur internet.

La connaissance de l'état phytosanitaire est également nécessaire pour le Service chargé de la protection des végétaux, au regard de la présence d'organismes nuisibles réglementés sur le territoire communautaire, pour la délivrance de certificats phytosanitaires à l'exportation, et la détection de parasites émergents.

#### **Détails de l'action et mesures proposées**

Un Comité Régional Epidémiosurveillance est mis en place, sous la présidence de la chambre régionale d'agriculture, associant les structures (ou leurs fédérations régionales) concernées par la surveillance des cultures.

Le Comité régional définit le schéma d'organisation : filières suivies, choix des animateurs (interfilière et filières), modalités de fonctionnement des réseaux.

Quatre Bulletins de Santé du végétal sont réalisés, couvrant les principales filières de production végétale de la région :

- arboriculture
- grandes cultures, pomme de terre et légumes industriels
- maraîchage
- pépinières, horticulture, cultures ornementales et zones non agricoles.

Des conventions tripartites sont signées entre CRA, DRIAAF et structures participantes au réseau.

Des animateurs de filières mettent en place les réseaux, en mobilisant les observateurs potentiels. Ils diffusent les protocoles, présentent le système d'enregistrement des données, assurent la formation des observateurs. Ils rédigent les Bulletins de Santé du Végétal, soumis à des comités de relecture.

### **Moyens à mobiliser**

Un budget provenant d'une partie de la redevance pour pollution diffuse perçue lors de la vente des produits phytosanitaires (via l'ONEMA) permettra d'assurer le financement :

- d'un animateur inter-filières à la chambre régionale,
- d'un administrateur de la base régionale de données, à la chambre régionale,
- des animateurs filières,
- des frais d'analyse, de matériel de piégeage et d'acquisition de données météorologiques.
- de la diffusion du BSV.

### **Calendrier**

- Septembre 2009 : mise en place du Comité Régional Epidémiosurveillance et définition du schéma régional,
- Janvier – Février 2010 : mise en place des différents réseaux
- Mars 2010 : début des observations - publication des premiers BSV
- Avril 2010 : signature des conventions – formation des observateurs
- Septembre 2010 : réunions bilans par filière pour préparer la campagne suivante
- Novembre 2010 : réalisation de bilans sanitaires par les animateurs.

### **Indicateurs de mise en œuvre**

*Nombre de BSV publiés sur le site internet de la DRIAAF*

*Taux de réalisation des observations (nombre de sites suivis / nombre de sites prévus)*

<b>Enjeu V</b>	<b>Suivi de l'évolution de l'usage des pesticides</b>	<b>Plan d'action écophyto2018 Île-de-France</b>
		<b>Version n° mars 2010</b>

Cet enjeu vise à mesurer l'intensité du recours aux pesticides et de mieux connaître leurs impacts sur l'environnement. L'indicateur de pression NODU (nombre de doses unités) a été choisi comme indicateur de suivi national du plan Ecophyto 2018. La mise en place d'une base de données regroupant les déclarations de toutes les ventes de pesticides par l'ensemble des distributeurs permet de disposer des données nécessaires au calcul du NODU.

Une extraction des données régionales permet de disposer d'un NODU régional. Compte-tenu des caractéristiques des réseaux de distribution, il n'est pas fiable de calculer le NODU à plus petite échelle.

Le NODU permet de suivre l'évolution des ventes de l'ensemble des produits phytosanitaires. Mais il est aussi possible de « segmenter » cet indicateur, d'abord au niveau national, puis au niveau régional, selon les types d'action, l'écotoxicité ou les usages...

L'usage des pesticides une année donnée est fortement conditionné par de nombreux facteurs, tels que les conditions climatiques de l'année ou les assolements. Pour permettre une analyse plus fine de l'évolution de ce NODU, il est donc nécessaire de l'analyser dans ce contexte. Une note de conjoncture, préparée avec l'ensemble des partenaires d'abord au niveau national puis au niveau régional, permettra d'intégrer ces éléments.

Ce schéma permettra de suivre année après année l'évolution du NODU vers l'objectif fixé dans le plan Ecophyto 2018, mais en relativisant cette évolution par le contexte climatique et cultural.

<b>Fiche-action IdF-16</b>	<b>Calculer, analyser et diffuser les indicateurs de pression phytosanitaires régionaux en les intégrant dans une note de conjoncture régionale</b>	<b>Plan d'action écophyto2018 Île-de-France</b>
Enjeu V	Suivi de l'évolution de l'usage des pesticides	<b>Version n°1 mars 2010</b>

**Pilote de l'action** : DRIAAF-SRAL

**Principales structures associées au pilotage** : chambres d'agriculture et instituts techniques

**Groupe de travail associé** : groupe « évaluation »

**Documents spécifiques associés** : textes réglementaires imposant la déclaration obligatoire des ventes de pesticides.

### **Enjeux et contexte**

Les indicateurs doivent permettre de suivre l'évolution de l'usage des pesticides au cours des années. Mais ces pesticides regroupent des produits contenant plusieurs centaines de substances actives, aux caractéristiques très différentes. Il est donc nécessaire de mettre au point un indicateur synthétique qui permette de rendre compte valablement de l'évolution de l'usage de ces produits. Pour affiner le suivi de cette évolution, une batterie de plusieurs indicateurs devra être déployée, afin de prendre en compte les différentes caractéristiques de ces produits.

Par ailleurs, l'usage des produits est fortement conditionné par les cultures sur lesquelles elles sont appliquées, la météorologie et par la pression phytosanitaire que subissent ces cultures. Il est donc indispensable de replacer l'usage de ces produits dans le contexte météorologique, cultural et phytosanitaire de l'année, à l'aide d'une note de conjoncture régionale.

Un tel exercice est d'abord prévu au niveau national, avec la publication d'une note de conjoncture nationale chaque année. Une note régionale sera construite sur le modèle de la note nationale.

Jusqu'ici, le principal indicateur utilisé est l'IFT (indice de fréquence de traitement), permettant de mesurer la pression phytosanitaire sur un territoire. Il est établi à partir des enquêtes et des enregistrements relatifs aux pratiques des agriculteurs.

### **Détails de l'action et mesures proposées**

L'indicateur NODU (nombre de doses unités) est l'indicateur central retenu pour le suivi de l'évolution de l'usage des pesticides. Il est calculé au niveau national, ainsi qu'au niveau de chaque région, à partir des déclarations de vente des produits phytosanitaires par les distributeurs sur une année. La quantité de chaque substance active vendue est ramenée à une « dose unité » calculée à partir des doses homologuées des produits contenant cette substance.

Le NODU peut être segmenté par type d'action des substances actives : insecticides, fongicides, herbicides, substances de croissance, autres et selon la toxicologie (CMR 1 ou 2, CMR 3, T+ ou T, autres), ainsi que sur l'écotoxicologie (dangereuses pour l'environnement, autres,...).

Les calculs du NODU sont réalisés à partir de la base de données BNV-D gérée par l'ONEMA.

Le NODU est complété par le QSA (quantités de substances actives).

Dans un premier temps, le NODU sera calculé uniquement pour les produits utilisés en agriculture, à l'exception des produits de traitement des semences et des produits biologiques. Ultérieurement, il intégrera tous les pesticides, y compris ceux utilisés en ZNA.

L'IFT sera aussi utilisé pour le suivi des exploitations.

L'évolution de ces indicateurs sera intégrée dans une note de conjoncture régionale, qui décrira les caractéristiques des cultures en Île-de-France, ainsi que la pression sanitaire sur ces cultures pour l'année. Le travail consiste à suivre l'évolution d'une année sur l'autre. Mais pour suivre cette évolution, il faut avoir une base de départ. La référence retenue est la situation de l'année 2008.

### **Calendrier**

- Février 2010 : calcul du NODU national (provisoire) et de ses segmentations.
- Printemps 2010 : publication annoncée de la note de conjoncture nationale. Dans les 2 mois, publication de la note de conjoncture régionale.
- Printemps 2010 : calcul du NODU régional.
- La note 2008 sera uniquement descriptive de la situation de l'année. Mais les notes des années suivantes devront analyser l'évolution du NODU en fonction de l'évolution de la conjoncture par rapport à l'année précédente.

### **Indicateurs de mise en œuvre**

- *Valeur du NODU régional,*
- *Valeur du QSA régional,*
- *IFT régional par culture,*
- *Date de parution de la note de conjoncture.*

<b>Enjeu VI</b>	<b>Organisation de la gouvernance et de la communication</b>	<b>Plan d'action écophyto2018 Île-de-France</b>
		<b>Version n° mars 2010</b>

Ecophyto est un plan national piloté par le Ministre de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche. Il est décliné avec une gouvernance régionale. Le comité régional d'orientation et de suivi, sous la présidence du préfet de région, et regroupant les principaux partenaires régionaux, permet d'analyser les actions réalisées et d'en déduire les axes à privilégier.

Les groupes de travail, regroupant tous les partenaires régionaux concernés sur les thèmes retenus, permettent des analyses approfondies sur ces thèmes.

La DRIAAF assure la coordination du projet.

Les chambres d'agriculture jouent un rôle privilégié dans les actions auprès de la profession agricole.

Cette gouvernance s'accompagne d'opérations de communication, en vue d'optimiser et de valoriser les actions conduites dans le cadre de ce plan.

<b>Fiche-action IdF-17</b>	<b>Mettre en place, réunir et animer le Comité régional d'orientation et de suivi, et les groupes de travail structurés autour du plan Ecophyto</b>	<b>Plan d'action écophyto2018 Île-de-France</b>
Enjeu VI	Organisation de la gouvernance et de la communication	<b>Version n°1 mars 2010</b>

**Pilote de l'action** : DRIAAF - SRAL

**Partenaires** : tous les acteurs régionaux concernés par les produits phytosanitaires, notamment au niveau de la fabrication, distribution, application ou élimination, mais aussi les acteurs participant aux actions liées aux produits phytopharmaceutiques, les acteurs de la recherche et du développement... Ces acteurs se réunissent au sein du CROS (comité régional d'orientation et de suivi), soit dans les groupes de travail associés.

**Documents spécifiques associés :**

Circulaire CAB/C2009-0004 du 28 avril 2009 concernant la mise en oeuvre régionale du plan Ecophyto 2018

**Enjeux et contexte**

La réduction de l'usage des pesticides ne peut être effective que si un maximum des acteurs concernés s'engage dans cette voie d'une manière coordonnée et si des techniques alternatives convaincantes sont proposées en remplacement de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques, que ce soit en zones agricoles ou en zones non agricoles.

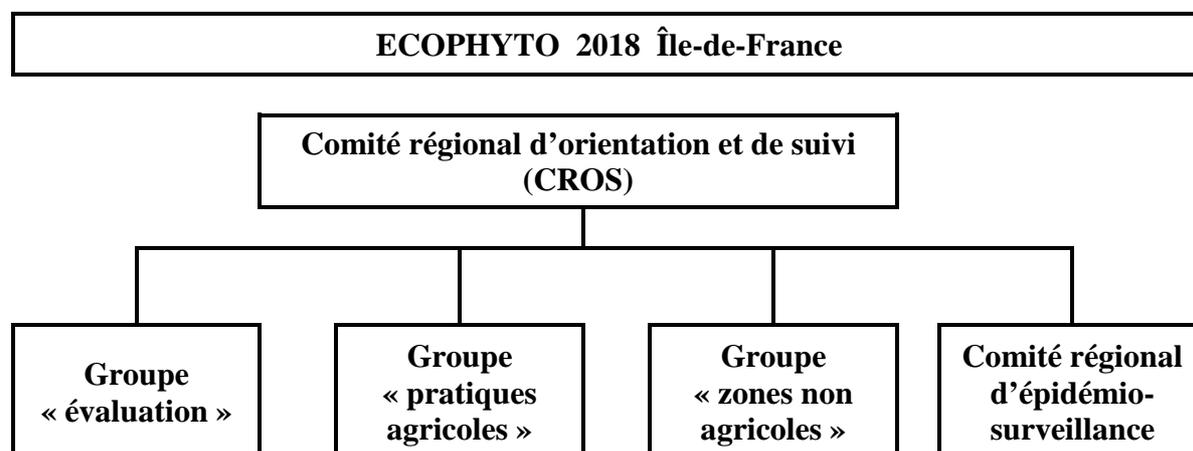
Les recherches et expérimentations, la mise en oeuvre de nouvelles techniques et de nouveaux systèmes culturaux dans les années à venir vont produire de nombreuses références qui vont alimenter la réflexion des acteurs concernés.

Il est nécessaire d'organiser cette réflexion. Le suivi et l'analyse des résultats obtenus et l'expression des besoins des utilisateurs doivent orienter l'évolution de l'usage des pesticides vers l'objectif de leur réduction.

**Détails de l'action et mesures proposées**

La gouvernance de la mise en oeuvre du plan Ecophyto 2018 en Île-de-France est articulée autour d'un comité régional d'orientation et de suivi, présidé par le Préfet de région, et de plusieurs groupes de travail, adaptés aux problématiques liées à ce plan.

Le schéma général se résume de la manière suivante :



**Le CROS** regroupe, sous la présidence du préfet de région, les principaux acteurs décisionnels quant à l'orientation des actions régionales :

- administrations régionales et départementales concernées,
- professionnels du monde agricole,
- professionnels des zones non agricoles,
- associations de consommateurs et de protection de l'environnement
- groupes actifs de phyt'eaux propres.

Il est installé le 22 mars 2010.

Une nouvelle réunion devrait être programmée à l'automne 2010. Par la suite, une réunion par an sera organisée au minimum. Son rôle consistera à :

- valider le plan d'action Ecophyto en Île-de-France et ses évolutions,
- analyser les conclusions des discussions dans les groupes de travail et en proposer une synthèse au niveau régional,
- analyser les informations relatives à l'évolution de l'usage des pesticides,
- proposer des orientations quant aux priorités à retenir dans les actions relatives à la réduction de l'usage des pesticides,
- proposer le cas échéant des évolutions au niveau de l'organisation des groupes de travail.

**Le groupe « Evaluation »** analysera l'évolution des indicateurs de suivi du plan et mettre en évidence les points forts et les points faibles de cette évolution. Il prépare la note de conjoncture régionale qui accompagne et explique l'évolution de ces indicateurs et la valide avant sa publication.

Il s'agit d'un comité réduit, regroupant les structures les plus concernées par un suivi rapproché des indicateurs : administrations, représentants du monde agricole, représentants des groupes d'actions en zones non agricoles, organismes de recherche et de développement.

**Le groupe « Pratiques agricoles »** a pour rôle de discuter et de valider l'ensemble des actions conduites en milieu agricole. Il s'agit notamment d'organiser les réseaux de fermes de référence, qui doivent être mis en place pour créer un effet d'exemple et d'entraînement dans les choix de techniques et de systèmes conduisant à une réduction de l'usage des pesticides. Après une phase d'expérimentation au cours de l'année 2010, pour laquelle l'Île-de-France n'a pas été retenue, ces réseaux de fermes vont être généralisés à l'automne 2010. Le groupe sera aussi une structure d'échange d'expériences, de diffusion des résultats de recherche et d'expérimentation,...

Il se réunira une première fois avant l'été 2010, afin d'organiser son fonctionnement et la suite de ses travaux. Il se réunira ensuite au moins une fois par an. Il réunira tous les partenaires concernés par la réduction de l'usage des pesticides dans la production agricole.

**Le groupe « Zone non agricole ».** Les zones non agricoles représentent une part importante de l'utilisation des pesticides en Ile-de-France. Ce groupe va réunir tous les acteurs intervenant dans ces zones : services des espaces verts et de la voirie dans les collectivités territoriales, services des routes, SNCF, golfs...

Il va regrouper les différents groupes locaux qui interviennent dans les zones non agricoles sur des territoires prioritaires, en prolongement de l'activité conduite dans le groupe *Phyt'eaux propres*. Il permettra un échange d'expérience entre ces différents acteurs. Il se réunira une première fois avant l'été 2010 et par la suite au moins une fois par an.

**Le comité régional d'épidémiosurveillance** (voir fiche –action IdF-15) pilote le réseau d'épidémiosurveillance d'Île-de-France. Les observations réalisées dans le cadre de ce

réseau conduisent à la réalisation du bulletin de santé du végétal, mis à la disposition du public.

**Moyens à mobiliser** : il s'agit surtout des moyens mis en oeuvre dans le cadre du réseau d'épidémiosurveillance.

### **Calendrier**

- CROS : installation le 22 mars 2010. Réunion suivante à l'automne 2010, puis 1 fois / an,
- Groupe « pratiques agricoles » : première réunion avant l'été 2010,
- Groupe « ZNA » : première réunion avant l'été 2010.

### **Indicateurs de mise en oeuvre**

*Nombre de réunion du CROS*

*Nombre de réunion de comités techniques*

<b>Fiche-action IdF-18</b>	<b>Elaborer une communication régionale adaptée et relayer la diffusion des messages nationaux</b>	<b>Plan d'action écophyto2018 Île-de-France</b>
Enjeu VI	Organisation de la gouvernance et de la communication	<b>Version n°1 mars 2010</b>

**Pilote de l'action** : DRIAAF - SRAL

**Partenaires régionaux** : tous les acteurs régionaux concernés de près ou de loin par les produits phytosanitaires, en fonction des thèmes de communication à traiter.

### **Enjeux et contexte**

Le plan Ecophyto 2018 bénéficie d'une communication importante de la part du MAAP. Mais l'éventail des cibles de cette communication est finalement très large. En effet, elle concerne en premier lieu les distributeurs, applicateurs et conseillers en produits phytosanitaires. Mais elle concerne aussi tout le public. Il faut donc prévoir une communication générale, avec des messages et des formes de communication adaptées aux différents publics visés.

Au niveau national, il est annoncé plusieurs actions de communications :

- brochures générales d'information sur les différents axes du plan (par exemple brochures sur le dispositif certiphyto),
- mise en place d'un site internet,
- campagne spécifique vis à vis des jardiniers amateurs,
- ....

Au niveau de l'Île-de-France, il faut relayer et compléter ces actions

### **Détails de l'action et mesures proposées**

Au niveau régional, certaines actions de communication sont déjà incluses dans les fiches action précédentes. Par exemple l'action 12 prévoit de sensibiliser les jardiniers amateurs aux risques d'utilisation des pesticides.

Le plan de communication doit prévoir les orientations suivantes :

- à destination des agriculteurs, il faut une communication fondée sur des démonstrations, des présentations d'expériences, accompagnée d'une animation importante. Cette communication concerne aussi l'appareil technique intermédiaire, qui peut contribuer considérablement à la réduction de l'usage des pesticides. Des messages doivent aussi viser le grand public, qui doit être informé de l'évolution des pratiques agricoles.
- à destination des acteurs en ZNA, la communication doit mettre l'accent sur la possibilité et l'intérêt des méthodes alternatives. Elle doit aussi faire évoluer le regard du public sur la végétation spontanée en ville et sur une gestion plus extensive des espaces verts.

Ces actions vont accompagner et compléter celles menées au niveau national :

- diffusion des brochures nationales, complétées le cas échéant, selon les sujets, par des documents présentant les informations régionales pertinentes,
- information sur le site internet Ecophyto en construction, complété par un site régional, reprenant notamment les informations du site *Phyt'eaux propres* actualisées,
- prise en compte des objectifs Ecophyto de réduction des pesticides dans tous les messages émis par les différents partenaires réunis dans les différents groupes régionaux Ecophyto.

**Moyens à mobiliser** : à définir.

**Calendrier** : adaptation du site régional Ecophyto, reprenant les éléments du site *Phyt'eaux propres*, courant 2010.

**Indicateurs de mise en œuvre** : à définir.





PRÉFECTURE DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE

DRIAAF

Direction régionale et interdépartementale  
de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France

18, avenue Carnot - 94234 Cachan Cedex  
Tél. 01 41 24 17 00 - Fax 01 41 24 17 15



<http://driaaf.ile-de-france.agriculture.gouv.fr>